



NUMÉRO 149

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 22 mars 2012

APPEL NOMINAL.

QUESTIONS ORALES.

Il est rappelé un aspect de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal relatif aux questions orales. "Le texte des questions est adressé au maire au plus tard trois jours avant une séance du conseil municipal." **P.3**

1 - Rapport 2012 sur la situation en matière de Développement Durable. **P.9**

COMMISSION DES FINANCES

2 - Vote du Budget primitif 2012 pour le Budget principal et les Budgets annexes – Approbation du tableau des effectifs – Attribution de subventions de fonctionnement - Correction apportée à la grille des tarifs applicables aux activités proposées aux séniors – Correction apportée au régime des exonérations de taxe d'aménagement – Remises gracieuses. **P.15**

COMMISSION DES FINANCES

3 - Maintien du taux des impôts directs locaux pour l'année 2012. **P.24**

COMMISSION DES FINANCES

4 - Recours à l'emprunt et aux instruments de couverture - Définition de la politique d'endettement et délégation au maire pour l'exercice 2012. **P.25**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

5 - Gestion coordonnées des réseaux communautaires et départementaux d'assainissement - Approbation d'une convention à passer avec le département des Hauts-de-Seine et les communes membres de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest. **P.28**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

6 - Bâtiments communaux – Entretien, maintenance, dépannage, mise en sécurité, travaux de rénovation et de modification des systèmes de sécurité incendie et des dispositifs de vidéosurveillance – Autorisation donnée au maire pour signer le marché correspondant. **P.28**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COM-

MISSION DES FINANCES

7 - Attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations 'Voiles de Seine Boulogne-Billancourt 92', 'Les 2 Z'amies Gazelles' et 'Esprit de Gazelles'. **P.28**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Modification de la compétence facultative « Soutien aux clubs ou sections de clubs sportifs de haut niveau » exercée par la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest. **P.30**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

9 - Piscine de Boulogne-Billancourt/Dommage ouvrage - Lot n°4 Chauffage/VMC/Plomberie - Relance d'une consultation. **P.31**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

En P.J. le C.D. concernant le PLU - Mise à jour 2012 – Approuvé le 8 avril 2004.

10 - Plan local d'urbanisme - Approbation de la modification n°4. **P.32**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

11 - Patrimoine privé – 121 rue de Bellevue - Vente amiable d'un emplacement de parking – Autorisation donnée au maire pour signer tous actes afférents. **P.33**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

12 - Terrain sis 22, avenue André Morizet et 32, rue Georges Sorel - Construction d'un commissariat - Cession à l'État - Autorisation donnée au maire pour signer tous actes afférents. **P.35**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

13 - Réservation de places au sein de structures d'accueil collectif privées – Places dédiées à l'accueil à temps complet d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans (quartiers nord) - Autorisation donnée au maire pour signer le marché correspondant. **P.35**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

14 - Personnel Communal - Mesures Diverses. **P.36**

COMMISSION DES FINANCES

15 - Mise à la réforme de véhicules en vue de leur cession ou de leur destruction – Autorisation. **P.37**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

16 - Musées municipaux – Conventions de partenariat dans le cadre de l'exposition « 100 sculptures animalières » – Autorisation et approbation. **P.38**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

17 - Equipements culturels – Demandes de subventions - Autorisation donnée au maire pour solliciter des subventions et signer les conventions afférentes auprès de l'État, de la Région, du Département pour le fonctionnement des équipements culturels municipaux - Donation - Approbation et autorisation - Remerciements au groupe Yoplaît pour son mécénat. **P.39**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

18 - Achat de livres pour les besoins des services de la Ville et des établissements scolaires – Avenant n°1 – Autorisation. **P.39**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

19 - Espace Santé de Boulogne-Billancourt – Convention de partenariat avec la Croix Rouge Française, antenne locale de Boulogne-Billancourt. **P.40**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

20 - Composition du Conseil Economique, Social et Environnemental Local. **P.40**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

21 - Sport – Jeunesse – Animation - Autorisation donnée au maire pour solliciter des subventions départementales pour des manifestations à caractère éducatif et sportif, la Fête du Sport et le Défi Fou "Michel Bres" et toutes autres subventions dans le domaine sportif. **P.41**

L'an deux mille douze, le 22 mars à dix neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante cinq pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 16 mars 2012.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : 45

M. Pierre-Christophe Baguet, Maire, Mme Belliard, MM. Ricard, Baroli, Mme Bruneau, M. Louap, Mougin, Mmes Bouée, Godin, MM. Coquebert de Neuville, Sebbag, Mmes Fathallah, De Rose, M. Tellini, Mme de Beauval Maires-Adjoints, M. Gallant, Mmes Billard, Rougnon, M. Morand, Mme Lorber, MM. Papillon, Bacchetta, Mme de Villepin, M. Graffin, Melle Lavarde, Mme Vetillart, Melle Sicard, M. Deniziot, Mmes Ba, Bondoux, MM. Mathieu, Fourcade, Cohen, Mmes Bauche, Klein, Laureau, Vouette, M. Fusina, Mme Shan, M. Tisseyre, Mme Even, MM. Solère, Gardillou, Barbot, Askinazi.

Excusés représentés : 9

Mme Missoffe qui a donné procuration à Mme de Villepin
M. Amar qui a qui a donné procuration à Mme Vetillart
Mme Kamatari qui a donné procuration à Mme Fathallah
M. Benharoun qui a donné procuration à M. Sebbag
M. Labrunye qui a donné procuration à M. Bachetta
Melle Cardetas qui a donné procuration à M. Fourcade
Mme Pineau qui a donné procuration à Mme Bauche
M. Vincent qui a qui a donné procuration à Mme Laureau
M. Fournier qui a qui a donné procuration à M. Solère

A vingt et une heures vingt, Mme Vouette a donné procuration à M. Fusina, (avant l'examen du point n° 3) ; A vingt et une heures trente, M. Baroli a donné procuration à M. Coquebert de Neuville, (avant l'examen du point n° 2) ; A vingt deux heures, M. Mougin a donné procuration à M. Baguet (avant l'examen du point n° 13).

Excusés : Mme Montié

Monsieur Pierre-Antoine Mathieu a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. Baguet

Mes chers collègues, je vous propose une minute de silence en mémoire des sept victimes de Montauban et de Toulouse. Parmi les victimes à Toulouse figurait Jonathan Sandler, fils du rabbin de Versailles et ancien élève de l'école Rambam Maïmonide de Boulogne-Billancourt. Il y a effectué sa scolarité de la 5ème à la 3ème entre 1993 et 1997. Je me suis permis de représenter l'ensemble de notre Conseil municipal lors de la minute de silence qui avait été demandée par le Ministre de l'Education nationale dans toutes les écoles mardi dernier à 11 heures. J'ai rencontré les élèves et les enseignants, de même que le Président de l'école. C'était un moment très émouvant. Je leur ai dit, en notre nom à tous, notre soutien et j'ai présenté toutes les condoléances de notre assemblée.

Ce drame a durement frappé un certain nombre de familles. Vous savez que la femme de l'un des militaires assassinés est sur le point d'accoucher d'un troisième enfant. C'est une tragédie horrible et simplement inacceptable. Nous aurons une cérémonie mardi 27 mars à la synagogue avec l'ensemble des autorités du Département des Hauts-de-Seine. Je vous invite à vous y rendre, afin de manifester notre solidarité à la communauté juive, très nombreuse à Boulogne-Billancourt et durement éprouvée par l'assassinat de Jonathan Sandler et de ses deux enfants. Je vous propose de nous lever pour une minute de silence.

L'assemblée observe une minute de silence à la mémoire des victimes des tueries de Toulouse et Montauban.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

M. BAGUET

Y a-t-il des questions à ce sujet ? Non, il n'y a pas de questions particulières.

Approbation du PV de la séance du 16 février 2012.

M. Baguet

Y a-t-il des questions ? Non, il n'y en a pas.

Le procès-verbal de la séance du 16 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES.

M. Baguet

Mes chers collègues, je me suis permis d'écrire aux trois Présidents de groupe, Madame Vouette, Jean-Pierre Fourcade et Thierry Solère, pour rappeler, suite à notre dernier conseil municipal, le règlement concernant les questions orales. Un certain nombre d'entre vous avait posé des questions qui ne correspondaient pas au texte écrit et remis à l'administration avant le lundi soir précédant la séance.

Je rappelle que ce règlement est ancien. C'est Monsieur Fourcade qui l'avait fait voter à l'unanimité au début de son mandat, avant de le modifier par la suite également à l'unanimité. Puisqu'il a été voté à l'unanimité, autant qu'il soit respecté par chacun. Il existe des procédures et il est important que l'administration ne soit pas prise de court et puisse préparer les réponses. Je vous invite donc à respecter le règlement intérieur.

Question orale posée par Monsieur Marc Fusina.

Monsieur le Maire,

Le projet "Voguéo" prévoyant la mise en place d'une navette fluviale entre Alfortville et Suresnes est de nature à

affecter sensiblement les activités des sections canoë-kayak et aviron de l'ACBB et plus particulièrement leurs écoles de formation. Leur inquiétude est grande et légitime.

Pour mémoire, je rappellerais que notre parc nautique, dont la mise en place a mobilisé d'importantes ressources budgétaires, permet à plus de 20 000 Alto-séquanais de pratiquer l'aviron, le canoë ou la voile, qu'ils soient licenciés ou simples scolaires.

Cette activité a, de plus, généré 12 emplois d'éducateurs sportifs.

Or, le projet Voguéo aboutit à un passage de navette, tous sens confondus, toutes les 10 minutes, ce qui, de fait, heurtera les conditions de fonctionnement de ces clubs. Dans un tel cadre, il y a lieu de s'interroger sur leur pérennisation.

Ma question sera la suivante Monsieur le Maire :

Que comptez-vous faire pour permettre à ces sections de pouvoir poursuivre leurs activités ?

Je vous remercie.

Réponse de Madame Christine Bruneau à la question orale posée par Marc Fusina.

Cher collègue,

Le projet Voguéo s'inscrit dans une bonne démarche visant à créer un service public de transport fluvial de voyageurs sur la Seine et une partie de la Marne afin de faciliter les trajets domicile/travail et encourager l'utilisation des transports en commun.

La mise en place de ce service constitue une première en France. A l'étranger, il existe quelques exemples comme les lignes du «River Bus» à Londres, sur la Tamise, ou encore les vaporettos de Venise. C'est donc un projet intéressant, notamment pour la Vallée de la Culture, et de surcroît un projet écologique.

La réflexion sur la localisation des escales Voguéo a été conçue notamment pour faciliter l'intermodalité et les correspondances avec les autres modes de transport collectifs. Aussi, toutes les escales doivent être situées à proximité d'un arrêt de bus ou d'une station de tramway, de métro ou de RER. Le nombre des stations proposées à Boulogne-Billancourt est à ce jour au nombre de trois et respectivement situées sur les parties Point du Jour, Ile Seguin et Pont de Saint Cloud.

La question que vous évoquez porte sur la proposition d'une station localisée sur le territoire de la Ville de Sèvres, à proximité de l'île de Monsieur, où sept associations sportives, de scoutisme, scolaires et de loisirs rassemblent plus de 2000 Alto-séquanais – et non 20 000, comme vous venez de le dire – pratiquant quotidiennement le nautisme. Ces associations sont particulièrement suivies par mon collègue Pascal Louap. Nous les avons rencontrées récemment avec Pascal Louap et

Marie-Laure Godin afin d'évoquer ce sujet.

Le conseil municipal du 15 novembre dernier, saisi par le STIF, a émis un avis favorable sur les modalités de la concertation qui est intervenue entre le 23 janvier et le 3 mars dernier. Dès le 23 janvier et indépendamment de la concertation, la Ville a par courrier adressé à GPSO émis une double réserve : d'une part, sur le coût financier généré par la mise en service de ce nouveau de transport et d'autre part, sur la nécessaire confirmation que le passage quotidien des bateaux ne remette pas en cause les activités nautiques de l'île de Monsieur.

En complément, le Député-Maire a dans le cadre de la concertation engagée rappelé ses réserves par lettre du 2 mars 2012 adressée au STIF. La demande formelle de la Ville porte sur la nécessité que le STIF puisse apporter des assurances quant à la cohabitation des deux activités par l'établissement d'une étude d'impact et de compatibilité avec les activités de la base nautique. Soyez assurés de notre totale vigilance sur le sujet.

Je tenais à vous indiquer que la Ville sera présente lors de la prochaine réunion du STIF fixée le 2 avril prochain portant sur les résultats de la concertation et ne manquera de relayer de nouveau ces remarques complétée par ailleurs par la demande complémentaire d'une réflexion sur l'emplacement des escales qui devront relier la future gare de métro du Grand Paris ainsi que les lignes 9 et 10 du métro de Boulogne-Billancourt.

Je vous remercie.

Question orale posée par Madame Sylvie Rougnon.

Monsieur le Maire,

Nous sommes régulièrement interrogés par les Boulonnais et la communauté éducative sur la question du futur lycée implanté sur la ZAC Seguin – Rives de Seine. Pouvez-vous nous faire le point sur la situation ?

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Pierre-Christophe Baguet à la question orale posée par Madame Sylvie Rougnon.

Chère collègue,

Je vais me permettre de vous répondre sous le contrôle de Guy-René BAROLI qui a participé avec moi à toutes les réunions et à tous les rendez-vous. Je vous remercie de me poser cette question qui va me permettre de faire le point sur ce dossier et d'informer l'ensemble du conseil municipal sur une situation que je déplore.

Je vais faire un rapide rappel chronologique. Dans le cadre de l'opération de la ZAC Seguin Rives de Seine, il a été convenu dès 2006 – je parle sous le contrôle de Jean-Pierre FOURCADE – de l'implantation d'un lycée sur un terrain situé à l'angle de la Place Jules Guesde et de la rue de Meudon. La construction de ce lycée doit permettre de répondre à la pression démogra-

phique sur le secteur, en accueillant 800 élèves.

Le Conseil régional d'Ile-de-France a approuvé le projet de construction d'un nouveau lycée, dans le cadre de son programme prévisionnel des investissements, par délibération de la commission permanente du 9 juillet 2009, renouvelée d'ailleurs en novembre 2011.

Toutefois, le programme pédagogique initial de BTS "bioanalyses et contrôle" ne correspondait pas aux souhaits et besoins exprimés autant par la municipalité que par la communauté éducative de Boulogne-Billancourt. J'avais en effet souhaité que le nouvel établissement puisse accueillir des classes préparatoires aux grandes écoles qui manquent sur notre ville. Des démarches ont donc été faites en ce sens tant auprès du Conseil Régional que du Rectorat.

Ainsi, lors du rendez-vous du 27 novembre 2009, en présence de Madame Elisabeth Gourevitch, vice-présidente du Conseil Régional et de Monsieur Alain Boissinot, Recteur d'académie, nous sommes convenus d'un bon compromis avec une proposition de classes préparatoires scientifiques passerelles en lien avec l'Université Pierre et Marie Curie.

La constructibilité du terrain étant limité à 10 000 mètres carrés, nous avons parallèlement accepté le principe d'implantation d'une résidence étudiante à proximité du lycée en remplacement de l'internat initialement prévu à l'intérieur du lycée, pour libérer la surface nécessaire au nouveau programme, à la plus grande satisfaction du CROUS de Versailles, qui pourra ainsi gérer deux résidences en même temps sur le Trapèze, ce qui permettra au CROUS de réaliser des économies de gestion, puisque les deux bâtiments seront distants de 200 à 250 mètres environ.

Cette situation concernant les classes préparatoires passerelles a été confirmée le 2 décembre 2010 lorsque j'ai rencontré Madame Henriette Zoughebi, vice-Présidente du Conseil régional en charge des lycées et des politiques éducatives, qui avait succédé à Madame Gourevitch en mars 2010.

Ce programme pédagogique a ensuite été validé par les autorités compétentes. Je vous signale que c'est un travail considérable qui a été effectué. Ainsi, par courrier en date du 25 janvier 2011 adressé au Recteur d'Académie de Versailles, la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a approuvé le principe d'ouverture de deux classes préparatoires-passerelles sur la carte nationale – parce que les classes préparatoires aux grandes écoles supposent une modification de la carte nationale et vous imaginez bien la difficulté pour obtenir cet accord –, et a demandé au recteur que le programme pédagogique du lycée de la ZAC de Boulogne-Billancourt puisse être repris dans ce sens. Le rectorat a ensuite transmis le nouveau programme pédagogique du lycée à Jean-Paul Huchon, président du Conseil régional d'Ile de France, le 2 mai 2011.

Or, depuis cette date, rien n'avance. Inquiet de ne voir rien

venir, j'ai relancé à plusieurs reprises le Président du Conseil régional lors de conseils de surveillance de l'AP-HP – nous siégeons quasiment côte à côte –, lors d'un rendez-vous dans son bureau en juillet 2011 avec André Santini et Hervé Marseille où nous parlions des transports de notre territoire – j'en ai profité pour lui remettre une nouvelle fois une note au sujet du lycée –, puis par courrier le 29 septembre en lui exprimant très clairement que je ne comprenais pas le blocage de son administration malgré son accord personnel de principe et le feu vert de toutes les autorités compétentes.

Mais c'était sans compter le blocage semble-t-il de Madame Henriette Zoughebi, vice-Présidente communiste du Conseil régional. Celle-ci a fini par organiser une réunion à la Région le 29 novembre 2011 des membres de la communauté éducative boulonnaise et les deux conseillères régionales de la ville, Mesdames Judith Shan, membre de la majorité régionale, et notre collègue Ségolène Missoffe.

A cette occasion, l'engagement a été pris d'organiser une réunion de travail entre la Ville, la Région et le Rectorat, « début février juste – promettait-elle – après la période des vœux et au lycée Jacques Prévert », selon ses propres termes, parce qu'elle ne voulait pas que la réunion se tienne en Mairie. J'avais accepté que cela se passe à Jacques Prévert.

Or, cette réunion n'a jamais eu lieu et pour cause ! Mon secrétariat a proposé 11 créneaux à Madame Zoughebi depuis le 16 janvier dernier ! Visiblement, aucune date ne convenait à son agenda très chargé... Finalement, une date a été proposée : le jeudi 12 avril ! Or, comme le sait parfaitement Madame Zoughebi, nous serons en période de réserve pour les fonctionnaires, compte tenu des élections présidentielles, et le recteur m'a fait savoir qu'il ne pourra donc pas être présent à cette réunion ! En l'absence de ce partenaire décisif – comme par hasard –, je m'inquiète du résultat de cette rencontre et je crains de devoir attendre une prochaine réunion fin juin, faute de mieux...

Aussi, je vais m'adresser à vous, Madame Judith Shan. Vous avez voulu participer aux réunions, vous étiez présente à celle qui s'est tenue à la Région le 29 novembre dernier, vous êtes dans toutes les listes de diffusion sur ce dossier et vous siégez au sein de la majorité régionale, à la différence de Madame Missoffe. Pourquoi ne nous aidez-vous pas ? Pourquoi n'agissez-vous pas pour l'intérêt général de Boulogne-Billancourt et de ses habitants ?

Madame Shan, la communauté éducative et la municipalité toute entière, sur tous les bancs – vous seraient très reconnaissantes si vous interveniez pour permettre l'ouverture de l'établissement pour la rentrée 2016, conformément à l'engagement pris par Madame Henriette Zoughebi, lors de notre rendez-vous du 2 décembre 2010 auquel vous étiez présente.

Madame Shan, je compte vraiment sur vous pour nous aider à débloquer ce dossier.

Question orale posée par madame Martine Even.

Monsieur le Maire,

Depuis quelque temps, lorsqu'un locataire demande au service "hygiène et salubrité" de la mairie de bien vouloir venir constater l'état d'insalubrité de son logement, afin d'effectuer un rapport à fournir avec le dossier Dalo, ce service demande au locataire de mettre en demeure le propriétaire de réaliser les travaux, avant de se déplacer.

La qualification juridique de la situation de mal logement ne peut être effectuée par le requérant et doit être établie par un service public compétent.

La loi du 25 mars 2009 prévoit que lorsqu'une situation est signalée à la commission de médiation comme relevant de l'habitat indigne, la commission se prononce au vu d'un rapport qui permet de confirmer ou non la qualification juridique de la situation invoquée, ce qui signifie que la charge de la preuve de la qualification de l'état du logement incombe à l'administration et non au requérant.

Quel est donc l'intérêt de cette mesure prise par la mairie ? Les délais de réponse de la préfecture sont déjà bien au-delà de ceux qui sont prévus par la loi, et cela ne peut que ralentir le processus.

La plupart des propriétaires concernés sont déjà bien au fait de l'état du logement qu'ils louent et ne se laissent pas impressionner par le courrier d'un locataire, mais peuvent parfois être sensibles à une demande ou un rapport émanant d'une administration.

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Claude Gallant à la question orale posée par Madame Marine Even.

Chère collègue,

La lutte contre le mal-logement est une priorité de la municipalité, qui s'attache notamment grâce à l'Opération Habitat Qualité à résorber le parc de logements insalubres.

Si la politique du logement relève de l'État, le Maire peut intervenir (au titre des pouvoirs de police spéciale que lui confère l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales) sur les locaux à usage d'habitation qui présentent un danger pour la santé ou la sécurité des occupants.

Dans l'exercice de cette police spéciale, le service de l'Hygiène et de la Salubrité est amené à constater des situations d'insalubrité, principalement à la demande des occupants. La majorité des cas aboutit à la formulation d'une demande de logement social.

Ce service a connu une recrudescence de saisines depuis la promulgation la loi du 5 mars 2007 relative au droit au logement opposable qui prévoit, parmi d'autres critères, un accès prioritaire au logement aux personnes qui occupent des «

locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux ».

Selon la commission de médiation du département, compétente pour statuer sur le caractère prioritaire au titre de la loi Dalo des dossiers qui lui sont soumis, la preuve que le logement est non décent peut être établie « par un professionnel du bâtiment, un service public, un travailleur social ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement ou par des photos ». La commission de médiation n'impose donc pas le recours systématique ou obligatoire aux services municipaux d'hygiène et offre de nombreuses possibilités aux personnes occupant un logement dégradé pour démontrer la gravité de leur situation.

De surcroît, il semble utile de préciser également que les causes d'insalubrité constatées relèvent plus souvent de la sur-occupation des lieux ou de mauvaises conditions d'occupation que de l'insalubrité structurelle des logements.

Environ 80 nouveaux dossiers concernant des insalubrités sont traités annuellement par le service Hygiène et Salubrité (75 dossiers en 2010, 92 en 2011 et 30 au 20 mars 2012). Les demandes d'intervention faisant état d'un danger pour la santé des occupants sont traitées sans délai par les inspecteurs de salubrité.

Dans le cas de saisines manquant de précision, et pour faire face à l'inflation des demandes, le service Hygiène et Salubrité est amené à demander aux requérants des éléments relatifs à leur condition d'habitation (bail, quittances, courriers recommandés, etc.) permettant de mieux qualifier leur besoin au regard des missions du service et des compétences mises en œuvre. En effet, si l'insalubrité des logements est fréquemment invoquée par des locataires qui peuvent être également demandeurs de logement social, il s'avère que peu de logements font finalement l'objet d'une déclaration d'insalubrité (actuellement une dizaine sur la ville).

Ainsi, après examen des situations décrites par les requérants, des courriers peuvent, dans un premier temps, rappeler la répartition des obligations réciproques relevant des propriétaires et des locataires ou demander si des démarches amiables ont préalablement été engagées à l'encontre des propriétaires et rappeler les aides et conseils dont peuvent bénéficier nos administrés grâce aux services rendus par la Maison du Droit (installée 35 rue Paul-Bert). Cette procédure préalable permet souvent d'aboutir à une solution amiable entre les parties.

Lorsque le service, au cours de l'une de ses interventions relève des causes d'insalubrité, il est amené à ordonner aux propriétaires la réalisation de travaux, assorti d'un délai d'exécution. Une fois ce délai écoulé, une visite contradictoire est organisée sur les lieux. Dans la majorité des cas, les injonctions municipales sont suivies d'effet et permettent la régularisation rapide des situations repérées.

En conclusion, j'ajouterai que ce rapide rappel des conditions d'intervention du service hygiène et salubrité montre qu'au regard du nombre élevé des dossiers qui lui sont soumis et de la difficulté de sa tâche, il fait preuve d'une efficacité remarquable. Nous ne pouvons que lui rendre un hommage mérité, ainsi qu'à Philippe Tellini, Maire adjoint chargé de la sécurité, de la prévention et de l'hygiène, qui en assure l'animation avec détermination.

M. BAGUET

J'ai un exemplaire du courrier. Il n'est pas agressif du tout. Il invite au contraire les demandeurs à travailler en concertation avec le service. Ce n'est pas un courrier comminatoire. Au contraire. Il vise à aider les gens dans une situation difficile. Je ne sais pas si vous avez un exemplaire du courrier, mais je trouve qu'il est très bien rédigé. C'est un sujet un peu compliqué. Il faut pouvoir aider nos concitoyens qui ont besoin de saisir le DALO, mais nous ne pouvons pas avoir un guichet de banque systématique de sorte que quelqu'un qui veut déposer un dossier demande une certification aux services de l'hygiène. Cela ne peut pas être automatique. Il faut qu'il y ait quand même échange, démarche préalable et rappel des droits et devoirs de chacun, ainsi que l'a dit Claude Gallant, mais nous sommes très attentifs. Lors du Conseil d'administration de l'EPF 92, vendredi matin, nous avons poursuivi un certain nombre de dossiers, notamment le fameux 179 rue d'Aguesseau, l'immeuble de cet avocat que je n'aime pas beaucoup. Nous avons continué à reloger les personnes qui sont en grande difficulté dans cet immeuble. Le Secrétaire général de la Préfecture était là. Il nous a assurés de son soutien pour récupérer tous les investissements que la Ville a supportés à la place du propriétaire. Nous sommes donc très attentifs, notamment avec l'opération Habitat qualité, à la résorption de cet habitat insalubre.

Madame Shan, avant de poser votre question sur la sécurité à Monsieur Tellini, puisque je vous ai sollicitée, il est normal que je vous donne la parole pour évoquer la situation du lycée, avec l'autorisation des groupes.

Mme SHAN

Il est un peu dommage que je n'aie pu le faire après votre interpellation. Cela manque un peu de cohérence maintenant. Contrairement à ce que vous voulez démontrer avec certains de vos amis qui sont ici ce soir, je crois que la Ville est plutôt bien servie par la Région. D'ailleurs, la tribune que j'avais rédigée sur le BBI en janvier l'a montré.

S'agissant du lycée, je suis désolée, mais ce jeu de poker menteur est indigne de la confiance que 40 % des électeurs vous ont offerte en mars 2008. Contrairement à votre affirmation, 11 dates n'ont pas été refusées par Madame Zoughebi, qui siège pour le Front de gauche et non pour le Parti communiste, et la date du 12 avril ne pose aucun problème pour réunir toute la communauté éducative et vous le savez. Le Recteur, s'il ne devait pas être présent, sera représenté.

Enfin, ne vous plaignez pas d'être représenté par une Conseillère régionale d'opposition. Vous-même avez choisi lors de la réunion des parents d'élèves qui s'est tenue récemment d'associer la Conseillère régionale d'opposition à Madame Missoffe et non pas la Conseillère régionale de la majorité. Vous avez des réponses d'opposition et non de majorité. Cela me paraît tout à fait logique.

M. BAGUET

Madame Shan, tout d'abord, vous avez été invitée à toutes les réunions. Ensuite, j'ai donné un gage à la Région. Je vous signale que nous avons acheté le terrain avant le 31 décembre 2011, comme nous nous y étions engagés pour 13 millions d'euros. Aujourd'hui, ce sont les contribuables de Boulogne-Billancourt qui portent le foncier de ce terrain. De l'autre côté, nous n'avons pas de réponse, alors que tout le monde est d'accord. Il y a donc un problème.

La Commission permanente a mandaté l'assistance à maîtrise d'ouvrage il y a deux ans. La Région a interdit à cette entreprise d'aller faire les sondages sur le terrain. Je vous assure qu'il y a un vrai problème, Madame Shan, mais puisque vous me proposez votre aide, je suis ravi. Ensemble, nous allons débloquer ce dossier, mais je vous signale que la population du Trapèze augmente. Dans quelque temps, nous nous retrouverons coincés. Dans la programmation qu'avait fixée Jean-Pierre Fourcade en 2006, le lycée devait être livré en 2012 ou 2014 au plus tard. C'était bien cela, Monsieur Fourcade ? Nous sommes déjà à 2016 minimum. Or nous perdons un an entre chaque réunion. Si c'est pour avoir un lycée en 2018 ou 2019, après la fin de la ZAC au terme de 15 ans (2003-2018)... Tout le monde est d'accord. Je ne comprends donc pas pourquoi cela bloque.

Je suis ravi qu'il y ait des classes passerelles, préparatoires à l'université Pierre et Marie Curie, très bonne université. Nous n'avons pas besoin d'un lycée public. Nous avons besoin d'un lycée public avec des classes passerelles, Madame Shan, c'est-à-dire un lycée qui tire tout le monde vers le haut, comme l'a fait Jacques Prévert avec les classes préparatoires. Il y a une population à satisfaire. Il y a un bassin scolaire. Nous construisons un lycée et nous dépensons beaucoup d'argent. Cela va coûter très cher à la Région et cela coûte très cher à la Ville. Tant qu'à faire, autant que nous ayons satisfaction sur le programme pédagogique. Posez s'il vous plaît votre question sur la sécurité.

Question orale posée par Madame Judith Shan.

Monsieur le Maire,

Suite à un article paru dans le journal Première heure Ile-de-France en date du 16 mars dernier, il était fait état de l'existence d'un périmètre de sécurisation renforcée (PSR) à Boulogne-Billancourt. Je voulais savoir si l'on pouvait avoir des indications sur les limites géographiques de ce PSR ? Est-il conçu à l'échelle de la rue, du quartier ou de la ville ? Quel est au bout d'un an son bilan chiffré sur la ville, puisque cet article faisait état de don-

nées chiffrées, mais à l'échelle du département seulement. Il s'agissait de données sur le nombre de halls d'immeubles concernés et sur le nombre d'interpellations.

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Philippe Tellini à la question orale posée par Mme Judith Shan.

Chère collègue,

Vous m'interrogez sur le dispositif spécifique de sécurité PSR (Périmètre de Sécurité Renforcée) mis en place dès le début de l'année dernière à Boulogne-Billancourt pour lutter contre la délinquance dans certains secteurs de la ville.

La création du dispositif du PSR que vous évoquez relève exclusivement de la compétence du Préfet de police et est mise en œuvre par la Direction de la sécurité de l'Agglomération parisienne dont dépend le Commissariat de Boulogne-Billancourt, maître d'œuvre sur la commune.

Le PSR bouloonnais est calé sur la localisation des vols avec effraction et correspond notamment au périmètre dans lequel sont menées les opérations anti-cambriolages hebdomadaires, qui associent effectifs locaux, départementaux et d'agglomération de la Police nationale et effectifs de la Police municipale.

Les PSR ont, par définition, vocation à être adaptés en réaction à l'évolution de la délinquance. C'est ainsi que, depuis le début des opérations, le périmètre a évolué à trois reprises. Sachez qu'à un moment ou à un autre, chacun des six quartiers de notre ville a été l'objet pendant un temps de cette attention particulière.

L'efficacité de cette politique de prévention est toujours difficile à quantifier puisqu'on la mesure en « non-commission de faits délictueux ».

Il y a là certainement matière à satisfaction, d'autant que la Mairie n'est pas étrangère à ces résultats puisque depuis le l'année 2012, c'est à 38 reprises que la Police municipale a été impliquée dans ces opérations dans le cadre de patrouilles mixtes. Il s'agit là d'une coopération que les autorités policières qualifient d'exemplaire.

M. Baguet

Merci, Monsieur Tellini. Avant d'entamer l'examen de notre ordre du jour, je vous signale que vous avez sur table quatre modifications de délibérations. Il s'agit juste d'adaptations concernant notamment l'opération sensibilisation handicap que nous avons rajoutée dans la délibération numéro 7. Concernant le plan local d'urbanisme, nous vous avons remis le document écrit, car le CD-Rom joint contenait des erreurs, notamment la modification numéro 4 qui n'était pas intégrée. Nous avons également dû modifier, suite à des courriers que nous avons reçus très récemment entre l'envoi des documents et le conseil de ce soir, pour certaines même après les

commissions de lundi soir : Ces correspondances provenaient d'acquéreurs éventuels en vue d'une récupération du terrain. S'agissant de la délibération 14, sur le personnel communal, compte tenu des décrets d'application sur la nouvelle loi Sauvadet publiée, la codification des articles a évolué.

Je voulais profiter de cette prise de parole pour vous apporter une rapide communication sur le fait que lundi matin, nous avons eu une réunion très intéressante avec le Conseil général. Celui-ci avait convoqué l'ensemble des candidats au PPP du pôle musical sur l'île Seguin. Tous les grands groupes et grands architectes étaient présents, de même que les grands exploitants éventuels de la salle. Ce fut une matinée très riche. Nous avons visité le terrain de l'île Seguin et le Conseil général a lancé la procédure. Le Président est resté sur un calendrier extrêmement ferme. Les offres devront être remises à la fin du mois de mai. Il a consenti à décaler le délai de 15 jours. Le Conseil général va donc pouvoir récupérer rapidement les différentes offres et les étudier. Le calendrier s'accélère donc sérieusement et je tiens à remercier les conseillers généraux de leur implication, surtout celle du Président du Conseil général, Patrick Devedjian.

La deuxième information que je souhaitais vous communiquer concerne le fait que nous avons signé hier matin un accord cadre entre GPSO, la Société du Grand Paris et le Préfet de région concernant le contrat de développement territorial. Nous allons ainsi former le huitième contrat de développement territorial du Grand Paris pour l'aménagement de notre territoire. Nous avons quelques semaines pour rédiger le contrat définitif. En tout cas, les services de GPSO et des sept villes ont été félicités par le Préfet de région Daniel Canepa. Il a souligné que ses services avaient travaillé dans d'excellentes conditions avec des interlocuteurs compétents, réactifs et a déclaré que nous avions été le territoire le plus rapide dans la rédaction d'un document aussi important et complet.

La troisième information que je voulais vous donner concerne ceux qui ne siègent pas au Conseil communautaire. La Ville de Vélizy a relancé la procédure d'adhésion à GPSO. Son Conseil municipal va se prononcer le 28 mars prochain et notre Conseil communautaire se prononcera à son tour le 29 mars prochain, la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc ayant donné son feu vert pour que Vélizy-Villacoublay intègre avec Marnes-la-Coquette notre communauté d'agglomération, après validation du schéma de cohérence départementale.

Voilà pour ces trois communications rapides. Je tiens tous les documents à votre disposition, si vous le voulez. Nous en reparlerons lors du Conseil communautaire du 29 mars.

L'ordre du jour prévoit en tout premier lieu l'examen du rapport 2012 sur la situation en matière de développement durable. C'est une nouvelle réglementation. Ce rapport doit être obligatoirement présenté avant le budget dans les villes. Je passe la parole à Madame Bruneau et Monsieur Graffin.

1. Rapport 2012 sur la situation en matière de Développement Durable.

Mme Christine Bruneau, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Les évolutions inquiétantes constatées dans la gestion des ressources naturelles au niveau mondial ont conduit à reconsidérer la question du développement et à envisager de nouvelles voies de croissance qui garantissent à long terme un progrès économique, social et environnemental. Cette démarche a un nom : le développement durable.

Né de la prise de conscience progressive du maintien de l'équilibre entre l'homme et son milieu, de la contradiction entre une croissance démographique et des ressources naturelles épuisables, le développement durable vise à satisfaire les besoins de développement des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Plusieurs instruments créés par les lois Grenelle 1 et Grenelle 2 doivent aujourd'hui permettre aux collectivités territoriales de faire valoir leur rôle de premier plan en matière de développement durable et de mise en œuvre concrète des engagements du Grenelle. Le rapport développement durable est l'un de ces instruments.

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2 prescrit aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer le dit rapport qui devra être exposé avant la mise en place des débats sur le projet de budget. La publication du décret du 17 juin 2011 permet de généraliser, d'harmoniser et de donner un fondement juridique solide à cette démarche.

L'objectif de ce rapport est lié à la promotion des politiques et actions de développement durable aux échelles des territoires concernés, en chargeant directement les collectivités locales d'établir un bilan tel que permettant d'appréhender à la fois l'état actuel et les enjeux futurs du développement durable.

Cinq finalités du développement durable doivent être prises en compte :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport comporte deux parties distinctes, l'une relative au bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, l'autre relative au bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Ces deux bilans comprennent également une analyse

des modes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes menés par la collectivité.

Cette analyse a été effectuée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux arrêtés au niveau communautaire par GPSO et qu'il convient désormais de décliner au niveau communal.

Il est certain que le contenu du rapport n'intéressera pas uniquement élus et fonctionnaires territoriaux, mais l'ensemble des citoyens et acteurs économiques qui mènent une activité ou projettent d'en mener une sur le territoire communal. Ce rapport comporte enfin des engagements qui, même s'ils ne sont pas destinés à être directement opposables doivent créer des devoirs. Aussi la collectivité territoriale devra donc s'assurer d'une part que toutes les démarches requises par la réglementation ont bien été réalisées et d'autre part que les démarches volontaires pourraient l'être ou comment elles l'ont été. En effet, même volontaire, une démarche ou un investissement doit correspondre à une compétence de la collectivité territoriale.

Les grands enjeux dans ce rapport concernent le plan climat énergie territorial. Dans la continuité de l'étude bilan carbone réalisée en 2008, donnant l'inventaire détaillé des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, la Ville de Boulogne-Billancourt s'est engagée dans un plan climat énergie territorial. Ce plan d'action concret de lutte contre le changement climatique a été élaboré en concertation active avec la population. Le plan climat énergie doit prendre en compte les attentes de tous les usagers, habitants et professionnels et concerne tous les secteurs d'émission (habitat, tertiaire, déplacement). De plus, en signant la convention européenne des Maires, Boulogne-Billancourt s'est engagée à dépasser les objectifs fixés par l'Union européenne pour 2020, en réduisant d'au moins 20 % les émissions de CO₂ sur le territoire et en favorisant l'énergie durable.

La Ville est aidée dans cette démarche par l'agence locale de l'énergie (GPSO énergie) qui a, entre autres, réalisé la thermographie aérienne de l'ensemble des bâtiments de la ville. Cet outil de diagnostic qui permet de visualiser les déperditions de chaleur par les toits est consultable partout sur internet. L'agence intervient dans les domaines de l'habitat, des bâtiments publics et plus ponctuellement des transports. Elle apporte conseil, expertise et accompagnement aux professionnels et usagers dans la réalisation de leurs projets.

Les transports sont en continu analysés (transports existants, collectifs, individuels, alternatifs) en tenant compte de toutes les connexions entre les modes de transport, ce qu'on appelle l'intermodalité. En mars 2009, Boulogne-Billancourt a été la première ville d'Ile-de-France après Paris à s'équiper de Vélib, bicyclettes en libre service. La Ville a mis à disposition des Boulonnais 650 vélos répartis sur 21 stations. En accompagnement, la Ville a également entrepris de renforcer son

réseau dit de voies douces, c'est-à-dire des rues limitées à 30 km/h, dans lesquelles la priorité est donnée aux vélos. De mai 2009 à août 2011, il a été constaté une augmentation constante et progressive de la fréquentation globale des stations Vélib sur la ville et des utilisateurs de plus en plus réguliers. La mise en œuvre du schéma directeur des liaisons douces devrait renforcer ce succès.

Pour continuer à favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture, un schéma directeur de liaison douce est en cours d'élaboration, qui favorisera l'usage de la marche à pied et du vélo. En complément, nous accompagnons les usagers dans le développement de la pratique du vélo avec aujourd'hui le fait de subventionner l'achat de vélos à assistance électrique, mesure prise par GPSO et applicable sur tout le territoire.

La Ville s'est engagée dans la mise en place du service Autolib, dispositif de location de véhicules électriques en libre-service, dont le lancement a eu lieu le 5 décembre dernier. La voiture électrique se présente aujourd'hui comme une des solutions pouvant concrètement mettre fin à l'incidence du gaz carbonique sur le réchauffement climatique. La voiture électrique n'émet aucun gaz et aucune particule fine.

Enfin, le Grand Paris express, qui, à l'horizon 2018, devrait nous permettre de voir arriver la première grande gare sur notre ville, est aujourd'hui un objet excessivement intéressant. Ce métro automatique reliera plus de 50 gares sur environ 150 kilomètres de parcours. Cette nouvelle ligne viendra s'ajouter à l'offre diversifiée de transport proposée sur la ville.

La Ville a entrepris l'étude diagnostique d'un plan de déplacement administratif (PDA), qui devrait bientôt être mis en œuvre, alors que, parallèlement, nous accompagnons nombre de grands groupes en vue de l'élaboration d'un PDE, plan de déplacement d'entreprise. Quant à l'habitat et l'urbanisme, nous sommes très heureux d'avoir vu le lancement d'une opération lancée par GPSO sur les villes de Boulogne-Billancourt et Sèvres, l'opération Habitat qualité, qui a pour but de permettre d'améliorer le confort des logements, de réhabiliter les immeubles et d'améliorer leur performance énergétique.

Avoir sur son territoire un éco-quartier est une chance et nous pouvons saluer l'opération et la mise en œuvre de tout le programme Rives de Seine qui nous donne aujourd'hui ce pour quoi nous avons été primés, à savoir un ensemble de logements, de bureaux et d'équipements, dont la démarche est unique en France pour correspondre à une certification HQE dans son ensemble.

La stratégie environnementale de la SAEM Val-de-Seine porte aussi sur la conception urbaine de l'ensemble de l'opération qui privilégie des espaces publics généreux, la biodiversité, les économies d'énergie, la mixité urbaine, architecturale et générationnelle, la circulation douce et une gestion optimisée de l'eau.

Les points forts du projet sont un parc central apportant qualité paysagère et gestion de l'eau avec un triple réseau séparatif, un réseau de chaud et de froid alimenté par des énergies renouvelables, une forte végétalisation du site alliant biodiversité et nature en ville, une présence importante des différents modes de transport, une optimisation des besoins en énergie et une diversification des sources par des panneaux photovoltaïques entre autres.

Vous savez que la Ville a été primée par le Grand prix national de l'éco-quartier dans la catégorie performance écologique et innovation. Mais nous savons que ce prix a aussi été attribué par un élément déterminant, qui est toute la rénovation du Pont de Sèvres et le programme suivi par Sylvie Rougnon, qui a été jugé comme un élément essentiel de l'articulation de la conception de cette ZAC et de tout ce quartier.

Enfin, sur cet espace, un bâtiment de référence, la crèche à énergie zéro, mérite d'être cité, parce qu'effectivement, c'est le fruit d'une volonté politique et nous sommes très heureux d'avoir, au pied de la tour Horizon, un bâtiment qui suit la démarche de réduction des besoins de chauffage, grâce à une conception bioclimatique et en particulier grâce à une isolation thermique renforcée, avec une utilisation d'équipements performants et une production d'énergies renouvelables.

M. Graffin

Merci Christine. Mes chers collègues. J'en viens à la biodiversité, car concilier le développement urbain et le respect de l'environnement passe aussi par le respect de la biodiversité, ce qui est en cohérence avec les résultats du Grenelle de l'environnement qui ont insisté sur la nécessité de protéger la nature ordinaire, qu'on pourrait appeler la nature de proximité.

Ainsi, en 2009, nous avons signé une convention originale avec la Ligue pour la protection des oiseaux, qui est une association nationale reconnue d'utilité publique, ce qui s'est traduit par un prix dans le cadre du 13ème Grand prix de l'environnement des villes d'Ile-de-France pour la catégorie gestion environnementale.

Ce programme innovant se décompose en trois points : tout d'abord un diagnostic écologique du territoire, qui a été réalisé sur l'ensemble de la ville et qui a été approfondi sur certains espaces verts, afin, pour ces deux inventaires d'identifier non seulement les espèces présentes et notre patrimoine, mais également des pistes d'action pour améliorer notre environnement. Cela se traduit notamment par ce qu'on appelle la mise en refuge LPO espaces verts. Il s'agit d'un label qui se traduit par une coopération entre les naturalistes de la LPO et les agents des espaces verts, de façon à améliorer les pratiques. Ce qui a été apprécié, lorsque nous avons remporté ce prix, est le fait que la mise en refuge s'étende progressivement à l'ensemble de nos espaces verts. Nous avons commencé avec Rothschild et Léon Blum. Nous avons continué avec le Mail du Maréchal-Juin, les jardins de l'Hôtel de Ville, le

square Maître Jacques et le jardin Guilbaud.

Ainsi, en multipliant ces espaces favorables à la nature au cœur de la ville, on restaure le tissu vivant du territoire, on permet aux espèces présentes de mieux circuler. Cela concourt à la création de la trame verte et bleue, ce projet de réseau écologique national, projet prioritaire du Grenelle de l'environnement en matière de biodiversité, qui doit traverser l'espace urbain.

On ne saurait pas travailler sur les questions d'environnement et de biodiversité sans passer par l'éducation des enfants, qui se traduit par des séances pédagogiques dans le cadre d'un partenariat avec l'Education nationale et les écoles, mais aussi avec les centres de loisirs, qui se déroule notamment dans le parc Rothschild, de façon à ce que les enfants découvrent non seulement la nature, mais découvrent aussi l'envie de protéger leur nature de proximité et leur faire prendre conscience qu'ils peuvent être des acteurs.

Une réalisation intéressante dans le cadre de la ZAC est le projet d'école de la biodiversité, dont la réalisation est prévue à l'horizon 2014. Cette école a été pensée comme une école paysage, c'est-à-dire qu'il s'agit à la fois d'un bâtiment et d'un espace vert sur le toit, sur lequel sera recréé tout un écosystème, grâce à une épaisseur de terre importante de plus d'un mètre où les enfants pourront venir découvrir la nature de la ville et avoir des activités d'éducation et de jardinage.

J'en viens à l'Agenda 21 de Grand Paris Seine Ouest, qui est le document structurant de notre démarche de développement durable, que nous devons décliner au niveau communal et qui énonce six axes. Le premier consiste à contribuer localement à relever le défi du changement climatique, par la mobilisation des acteurs et les performances énergétiques du patrimoine public – nous avons vu que sur la ZAC, cela se traduisait par des réalisations tout à fait intéressantes comme la crèche de la Girafe à zéro énergie. J'en profite pour rajouter que la rénovation des bâtiments anciens fait également l'objet d'une attention particulière pour les performances énergétiques. Le développement des mobilités douces, les énergies renouvelables font également partie de cet objectif.

Le deuxième point concerne la préservation de l'environnement et du cadre de vie. Nous avons parlé de la biodiversité, la maîtrise des risques et des nuisances, ainsi que le développement de la santé environnementale.

Le point trois implique la poursuite du développement économique, durable et équilibré, l'accompagnement des entreprises dans leur stratégie de développement durable, garantir une offre optimisée de services, soutenir la dynamique de création d'emplois.

Le bien vivre ensemble est également important : préservation des solidarités intergénérationnelles, amélioration de l'accès aux services et équipements pour tous, garantir la mixité sociale par une offre diversifiée de logement. C'est

aussi cela le développement durable.

Point numéro 5 : La mobilisation des habitants et des acteurs locaux autour de la dynamique de développement durable, informer, mobiliser. Nous fermons ainsi régulièrement le boulevard Jean Jaurès. C'est très apprécié par la population. J'ajoute l'opération 1 600 pandas qui avait connu un beau succès, lorsque nous l'avons organisée sur la Mairie, ainsi que d'autres actions dans le cadre par exemple de la Fête des cigales.

Enfin, il s'agit de faire de GPSO et donc de la Ville des institutions exemplaires. J'en ai terminé. Je rends la parole à Christine.

Mme Bruneau

En conclusion, il convient de souligner que l'Agenda 21 ne doit pas uniquement être considéré comme un outil de communication, mais comme le moyen de territorialiser concrètement le Grenelle de l'environnement. Ceci étant, la sensibilisation et l'éducation au développement durable sont des éléments indispensables de la stratégie, qui permettra de changer les comportements de tous les acteurs de la cité et ils accompagnent les plans prévention bruit, les plans prévention déchets, en participation avec la population. Déployer une politique de développement durable suppose également une mobilisation de l'équipe municipale autour d'un projet exemplaire et fédérateur. A ce titre, la gestion relation citoyen (GRC) que la Ville met en place dans ses services est un exemple. Enfin, cette présentation succincte ne doit pas faire oublier la dimension économique, éthique et de cohésion sociale du développement durable, dont vous trouverez la déclinaison des engagements dans le rapport ci-joint. Je vous remercie.

M. Baguet

Vous avez sur table l'Agenda 21 et le Plan climat de GPSO, pour lequel je vous signale que nous avons obtenu le label national « Agenda 21 local » attribué par Nathalie Kosciusko-Mprizet il y a à peu près trois semaines. C'est tout de même une très bonne nouvelle. Y a-t-il des demandes de parole sur cette présentation du rapport ? Madame Klein, Madame Even, Monsieur Tisseyre, Monsieur Fourcade et Madame Bauche.

Mme Klein

Monsieur le Maire, je souhaiterais formuler une précision sur la page 5 du rapport, dans le préambule, concernant l'histoire de l'engagement de la Ville. Au premier paragraphe, on lit : « En 2008, la Communauté d'agglomération Val de Seine (...) lance plusieurs projets et démarches. » S'ensuit une énumération dans laquelle figure notamment le plan de rénovation de l'éclairage public, l'aménagement de la base nautique de l'Île Monsieur et la mise en place du tri sélectif notamment. Pour ces trois points au moins, on n'en était plus au stade du lancement des projets et des démarches. Les affaires étaient déjà bien

engagées, plusieurs contrats étaient signés et certains travaux étaient déjà en cours d'exécution en 2008. En clair, on ne peut pas parler de lancement de projet, mais bien de début d'exécution en 2008 au moins pour ces points-là.

M. Baguet

Il n'y a aucun problème, effectivement. Il est vrai que j'ai signé le PPP sur l'éclairage public le 15 juillet 2008. Je m'en rappelle très bien, puisque l'interlocuteur qui devait signer avec moi n'était pas là. Il faisait le pont après le 14 juillet et j'étais présent. Il est donc revenu en plein pont. Cela m'a bien marqué. Vous avez raison, Madame Klein. D'autres remarques, Madame Klein ? Non. Madame Even.

Mme Even

Quelques questions simples avant une intervention plus complète de mon collègue Jean-Michel Tisseyre. Dans ce rapport, vous vous félicitez de l'implantation des stations Vélib et de l'augmentation de l'utilisation de ce moyen de transport. Qu'en est-il des pistes cyclables, qui permettraient aux Boulonnais d'utiliser les vélos en toute sécurité ? Vous en parlez, mais concrètement, nous ne voyons pas grand-chose.

Vous mettez également en avant le renforcement de l'offre de transports en commun. Pouvez-vous nous détailler les nouvelles offres que vous avez mises en place ? Ensuite, au début de la mandature, l'idée de rendre une partie du boulevard Jean Jaurès piétonnière une fois par mois avait été envisagée. Or, actuellement, cela n'est le cas qu'une fois par an, le jour de la mobilité. Cette idée est-elle définitivement abandonnée ?

Enfin, dernière question, l'an passé, nous avons posé une question sur les résultats thermiques constatés sur les immeubles du Trapèze. Nous avons constaté qu'il y avait une déperdition importante d'énergie. A cette époque, effectivement, tous les immeubles n'étaient pas encore occupés. Pouvez-vous nous confirmer que, si l'on faisait à nouveau cette étude thermique aujourd'hui, cette déperdition serait moins importante et que c'était effectivement dû au non achèvement des travaux ? Merci.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, notre groupe se félicite de cet excellent rapport, qui montre bien que le nécessaire a été fait en matière de développement durable. Il faudrait néanmoins approfondir la réflexion sur deux points.

Les nuisances dues à la collecte et au traitement des ordures ménagères, tout d'abord : ce thème recoupe celui des énergies renouvelables, et a des conséquences sur la vie quotidienne de l'ensemble de nos concitoyens. Ce problème doit donc être examiné dans le cadre de l'Agenda 21 et des autres conventions, surtout si l'on envisage des procédés modernes comme un système pneumatique de collecte des ordures.

Deuxième sujet à développer : avec bientôt 120 000 habitants sur 6 km², une réflexion sur la densité urbaine s'avère nécessaire, et sur les conséquences d'une densification importante d'ici 2020 ou 2030 en termes de terrains, d'espaces verts, de pollution de l'air... Ce sujet, pourtant essentiel pour la qualité de vie de nos concitoyens, est à peine abordé dans le rapport, ce que nous trouvons dommage.

Mme Bauche

Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport est très intéressant, mais Madame Bruneau, qui faisait partie de la précédente municipalité, n'a pas raison de faire remonter à 2008 l'engagement de la ville dans le développement durable. Sous les deux précédents mandats, déjà, la ville a anticipé le souci de la qualité environnementale en mettant au point le cahier des charges de l'éco-quartier de la ZAC Seguin Rive de Seine.

Les bâtiments qui étaient en construction, et ceux dont vous n'avez pas annulé les permis de construire, vous avez pu les inaugurer et recueillir un Grand Prix National Eco-Quartier en 2011. Quel prix encore plus notoire eussiez-vous reçu si vous n'aviez pas amputé notre projet de la collecte pneumatique des déchets qui aurait apporté aux habitants de ce quartier une diminution sensible des nuisances sonores et, sur le plan de la qualité de l'air et du réchauffement climatique, la suppression des dégagements de CO₂ des bennes à ordures.

Parallèlement, la rénovation du quartier du Pont-de-Sèvres avait été décidée dans le cadre d'une convention avec l'ANRU, et si le Conseil général, à l'époque, n'avait pas « oublié », pendant plus d'un an, de signer cette convention, ce projet aurait commencé un an plus tôt, soit en 2007. Vous étiez conseiller général de majorité, et je vous invite à une certaine introspection avant d'interpeller Mme Shan sur les retards dans le projet « lycée ».

Dans la même catégorie, nous avons projeté un tramway en site propre desservant ce quartier en profondeur...

Le tout premier bâtiment HQE (et la HQE n'était pas encore définie à l'époque) est celui construit par Gecina à la place du magasin Darty parti en fumée près du Pont de Sèvres.

Conséquemment, vous tirez aussi un trait sur le plan bruit que nous avons mis au point dès 1997, avec le choix de revêtements routiers absorbants et la diminution des nuisances sonores tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments. Boulogne-Billancourt avait obtenu à deux reprises le décibel d'or.

L'aménagement de la base nautique de l'île Monsieur, dont vous vous targuez, était déjà terminé en 2008, ainsi que la mise en place du tri sélectif, qui doit remonter à 2005.

Le plan de rénovation de l'éclairage public avait été mis au point en 2007, vous n'avez plus eu qu'à l'appliquer. C'est bien que vous l'avez fait.

GPSO a réalisé la thermographie de ses communes. Voici un point que vous pouvez revendiquer.

Enfin, je note avec intérêt votre programme avec la ligue de protection des oiseaux pour la biodiversité. J'espère donc que vous progresserez dans vos orientations environnementalistes en sauvegardant le terrain sauva ge des Canadiens où depuis 20 ans une faune sauvage originale s'est reconstituée. J'espère aussi que vous allez nous montrer comment vous faites cohabiter la densification immobilière que vous prônez à tout va avec la répartition équitable des espaces verts dans la ville.

Hélas l'aliénation des terrains de la CAT et du terrain Thiers Vaillant, livrés aux promoteurs, n'est pas de bon augure pour le rétablissement des équilibres.

M. BAGUET

C'est tout, Madame Bauche ? Elle peut en rajouter, tant qu'à faire. Monsieur Tisseyre.

M. Tisseyre

Monsieur le Maire, chers collègues. C'est avec attention que j'ai lu ce rapport. J'ai plusieurs remarques suite à cette lecture. Tout d'abord, nous faisons nôtres les conclusions en matière de diagnostic sur le territoire de GPSO du Bureau Indigo. Celui-ci recense plusieurs points négatifs :

- « un maillage de transports en commun insuffisant »,
- « des liaisons douces rares et sans continuité »,
- « un manque de logements sociaux, très sociaux ou accessibles pour les ménages à revenu moyen avec enfant »,
- « un territoire en grand danger de déséquilibre écologique »,
- « omniprésence de la voiture »,
- « urbanisation mal régulée au détriment du patrimoine naturel et de la qualité de vie sociale »,
- « perte de la mixité sociale ».

Ce sont là précisément les situations que notre groupe dénonce inlassablement, année après année, mandature après mandature. Alors, j'ose ce soir formuler un vœu qui serait celui de voir enfin ces problèmes dénoncés traités en profondeur. Mais enfin, c'est aujourd'hui qu'on écrit noir sur blanc dans un rapport que vous nous soumettez. C'est peut-être déjà un début, soit, mais qui arrive un peu tard dans votre mandature.

Concernant le rapport à proprement parler, il met l'accent sur plusieurs actions que vous avez mises en œuvre. Alors, il y a deux lectures possibles : celle qui consiste à voir le verre d'eau à moitié plein et l'autre, qui sera la mienne ce soir, qui consiste à considérer ce qui reste à remplir. Concernant la thématique du développement durable, vous évoquez la charte du projet de la ZAC Rives de Seine en matière de diversité des modes de déplacement et de maîtrise de la circulation automobile, en privilégiant les circulations douces. On ne peut qu'y souscrire, mais nous n'y voyons rien de très concret et nous sommes même dans le doute concernant l'Île Seguin.

Concernant la circulation qui demeure un sujet de préoccupation important pour nos concitoyens, si on se réfère aux résultats de l'enquête annuelle de satisfaction en page 47 du rapport, vous mettez en avant la gratuité du SUB. Dont acte. Notre groupe ne peut qu'espérer le maintien de cette gratuité tant vos collègues de GPSO risquent de la remettre en cause, au nom de l'homogénéisation de la tarification des transports sur le territoire de la communauté.

Vous parlez du renforcement du réseau dit de voies douces, dans lesquelles la vitesse est limitée à 30 km/h et la priorité est donnée aux vélos. Dans la vraie vie de notre ville, les 30 km/h ne sont que rarement respectés et les véhicules et fourgonnettes continuent à s'imposer face aux vélos. Nous pourrions aussi davantage exploiter la journée de la mobilité européenne, la transformer en réel événement citoyen, avec des conférences sur l'énergie, sur le bio par exemple et non en faire simplement un repaire de concessionnaires. L'objectif est de mettre en place un programme d'actions en matière d'aménagements cyclables. Là encore, on ne peut que s'accorder sur ce point. Mais où en sommes-nous réellement ? Les zones 30 ne remplaceront jamais de réelles pistes cyclables en site propre, gages d'un maximum de sécurité pour les familles avec enfants.

Dans le chapitre préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, vous évoquez les différents squares et jardins et en particulier le jardin de l'Île Seguin. Là encore, nous reformulons ce que nous avons dénoncé à plusieurs reprises. En effet, à proximité d'un quartier qui se densifie à vitesse grand V, il faudrait revoir les horaires estivaux de ce jardin, afin qu'il profite au plus grand nombre.

Vous évoquez enfin vos projets et, en particulier, celui du réaménagement du parc des Glacières. Là aussi, les habitants aimeraient savoir concrètement ce qui est réellement prévu après le gel ou la suspension du projet précédent.

Sur le volet épanouissement de tous les êtres humains, notamment concernant l'item scolarité, les trois auxiliaires parviennent-elles à compenser les lacunes générées par la suppression des RASED ? Je ne le pense pas. Je pense aussi en particulier aux difficultés que rencontrent les familles dont les enfants sont autistes.

Concernant la participation des citoyens, vous citez entre autres deux mesures : les conseils de quartier et les rencontres des élus sur le marché. Les conseils de quartier mériteraient – comme nous l'avons déjà fait remarquer – plus de transparence, en particulier concernant les plannings, les ordres du jour et les comptes-rendus de réunion. Concernant les rencontres mensuelles des élus sur le marché, c'est pour notre groupe un bon point. Celui-ci y est d'ailleurs représenté la plupart du temps, dans un esprit collaboratif. Toutefois, ce dispositif suppose des ressources pour le traitement des fiches dans des délais raisonnables. Nous trouvons par ailleurs que nous pourrions y être plus nombreux sur les 55 que nous sommes.

En conclusion, beaucoup reste à faire et nous ne voyons pas comment vous pourriez y parvenir à la fin de votre mandat. L'Agenda 21 porté par notre communauté existe. Sa déclinaison sur notre territoire mérite qu'on s'en donne les moyens. Merci.

Mme Bruneau

Madame Even et plusieurs personnes ont évoqué ce qui est aujourd'hui – et je le conçois – à améliorer, à savoir l'ensemble du réseau cyclable de la ville. Vous savez que nous avons proposé à la Région un schéma directeur, à partir duquel nous allons pouvoir décliner des actions concrètes. Très rapidement, vous allez avoir des événements concrets qui vont permettre d'améliorer la situation. Cela commencera par l'avenue Pierre-Grenier.

En réponse globale, pour tout le monde, hormis ceux qui ont pu nous faire quelques compliments, un Agenda 21 aujourd'hui est une chose rare. Très peu sont installés. Ce sont les premiers rapports développement durable. Personne ne peut imaginer arriver en disant : « On a tout fait ». Au contraire, nous sommes dans la proposition d'objectifs cohérents, de stratégies qui vont nous permettre de travailler et d'être dans une démarche de progrès pour évoluer et, rationnellement, avec des retours d'expérience et des évaluations, avancer dans ce chemin durable qui ne se fait vraiment pas en un jour, ni sur un thème déclaratoire d'un acte que nous n'aurions pu publier aujourd'hui.

Sur la thermographie des bâtiments, je reconnais que la situation a beaucoup évolué ces dernières années, après les premières trames imposées en termes de bâtiments HQE. Nous sommes aujourd'hui très souvent en THQE, voire en BBC. Il est vrai et nous le savons l'usage des bâtiments contraire parfois ce pour quoi ils avaient été faits et leurs performances énergétiques. Il est intéressant d'avoir des évaluations dans le temps, parce qu'il faut apprendre aux salariés des entreprises qui utilisent ces bâtiments ainsi qu'aux habitants qui y logent à bien les utiliser pour que la performance soit conservée. A ce niveau, en termes de pédagogie et d'éducation, nous avons beaucoup de travail à faire.

Je vous rejoins tout à fait, Monsieur Fourcade, lorsque vous évoquez la problématique des déchets, parce que c'est un sujet tout à fait important. Je pense que vous ne connaissez peut-être pas bien ce que nous avons engagé au niveau de GPSO, mais qui se traduit ville par ville, avec un plan de prévention déchets avec un ensemble de foyers témoins et une réflexion de fond sur le tri sélectif, sur la volonté, dans ce plan qui va être aujourd'hui mis en œuvre de réduire les déchets à terme de 7 %. L'idée d'un tri meilleur ou d'une meilleure gestion des déchets suppose avant tout la réduction du volume des déchets produits. Ceci permet de gérer largement autrement les choses. C'est la stratégie régionale qui a été adoptée et sur laquelle nous avons été l'une des premières communes participantes, pour avancer dans une réflexion de fond et un plan d'action.

Concernant le bruit, de fait, quelques actions avaient été engagées, Madame Bauche, il y a quelques années. J'y avais largement participé, puisque nous étions sur la problématique santé à l'époque et sur ce que nous engagions en lien avec l'OMS, ce qui avait permis de décliner une carte bruit, mais nous sommes allés beaucoup plus loin. Nous sommes aujourd'hui la première collectivité en Ile-de-France engagée sur la mise en œuvre d'un plan de prévention bruit, pour lequel nous sommes cités en exemple par le Préfet. Nous y travaillons amplement et nous sommes largement au-delà de ce qui avait été amorcé, mais il est très bien de l'avoir amorcé en temps et en heure, il y a un certain temps.

La rénovation du Pont-de-Sèvres est un sujet essentiel et je répéterai ce que l'on peut dire de manière globale. Il est très profitable d'avoir engagé ce qui a été engagé un jour. L'important réside dans la continuité des grands projets et je crois que le Maire s'est attaché à prendre ce sujet en main de manière remarquable pour réussir à obtenir ces financements qui étaient vraiment essentiels à la réussite de la connexion totale et la jonction entre la ZAC Seguin et le Pont de Sèvres.

Je dirais enfin, Monsieur Tisseyre, que tout ce que nous pouvons imaginer en termes de transports et de déplacement est beaucoup plus simple dans des villes où il y a des axes très larges, ce qui permet de dessiner et de redessiner sans difficulté. Nous sommes dans une ville dense, avec un ensemble de voies étroites et la gestion de la circulation est difficile. Je puis vous dire que, dans l'ensemble des conseils de quartier, la réflexion sur la proposition du schéma de liaisons douces et d'une circulation alternative a été vraiment participative. Nous avons enregistré beaucoup de propositions. Nous attendons maintenant le retour de la Région et l'ensemble des engagements que nous pourrions prendre, avec la volonté d'améliorer ce que peut être une circulation à deux-roues, mais je crois qu'elle a déjà évolué depuis un an. Vélib est largement utilisé et nous voyons beaucoup plus de vélos, autant privés que Vélib dans notre ville.

La journée piétonne est tout à fait intéressante. Sachez que nous avons déjà fait des conférences. Nous en faisons à d'autres moments lors de la semaine du développement durable. Nous avons, dans le contexte du commerce équitable, organisé quelque chose d'assez important, avec des acteurs liés autant au bio qu'à la consommation écoresponsable. Nous ne sommes donc pas du tout absents sur la thématique des conférences. Cette année, en vue de la future journée du déplacement et de la mobilité européenne, nous espérons réaliser une conférence sur le déplacement et les nouvelles mobilités dans la ville. Je vous remercie. Je cède la parole à Vincent Graffin pour la biodiversité.

M. Graffin

Tout d'abord, je me réjouis de voir autant de réactions sur le développement durable. C'est manifestement un sujet qui intéresse et qui interpelle. C'est une excellente nouvelle. Beaucoup de choses ont été dites. Je reprendrai la réflexion de Monsieur Fourcade sur la densité urbaine. C'est effectivement

un vrai sujet. Je vous invite, si vous avez le temps d'approfondir ce sujet à regarder ce qui a été fait dans le cadre du plan national Nature en ville. La protection de l'environnement et de la biodiversité ne s'opposent pas forcément à la densité urbaine et à l'aménagement urbain. Des solutions sont à mettre en œuvre et l'école de la biodiversité que nous allons construire sur la ZAC est tout à fait une bonne illustration de cette nouvelle approche de l'urbanisme, du paysagisme et de l'architecture. Il faut arriver maintenant à non plus raisonner sectoriellement mais à faire travailler ensemble des spécialistes d'horizons divers. C'est ce que signifie réinventer la ville de demain et nous avons commencé à nous y atteler.

Je voudrais revenir sur l'intervention de Madame Bauche. J'ai cru, en vous écoutant, que nous n'avions fait que ce que vous avez lancé. Je trouve que c'est un peu exagéré. J'évoquerai simplement quelques éléments. Nous avons commencé à rédiger l'Agenda 21, sous votre impulsion, Monsieur le Maire, avant même d'avoir réalisé la fusion de GPSO. Je ne connais pas beaucoup d'intercommunalités qui ont fait cela. Nous avons d'ailleurs été la première agglomération à adhérer à la stratégie nationale biodiversité. Ce n'est pas votre héritage. Nous avons mis fin à l'utilisation des pesticides dans l'entretien des espaces verts et de la voirie dès le début du mandat. Nous créons aussi de nouveaux espaces verts. Il faut aussi évoquer Vélib et Autolib, ainsi que les journées sans voitures et le bio dans les écoles. Nous n'avons pas eu le temps de tout lister, mais je crois que nous avons sérieusement accru le rythme des actions en faveur de la biodiversité et de la protection de l'environnement.

M. BAGUET

Merci. Il vous est demandé de prendre acte du rapport. Il n'y a pas de vote sur ce rapport. Je rejoins Monsieur Graffin. Il faut se féliciter du nombre d'interventions et de l'intérêt que vous portez à ce dossier.

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

2. Vote du Budget Primitif 2012 pour le Budget principal et les Budgets annexes – Approbation du tableau des effectifs – Attribution de subventions de fonctionnement - Correction apportée à la grille des tarifs applicables aux activités proposées aux séniors – Correction apportée au régime des exonérations de taxe d'aménagement – Remises gracieuses

Melle Christine avarde, Conseiller municipal, rapporteur.

Je ne sais pas si je vais parvenir à susciter un même intérêt avec les chiffres du budget, mais je vais essayer. Je vais vous présenter ce budget 2012, qui est en réalité une application des grandes lignes du débat d'orientations budgétaires pour la période 2012-2014 qui vous a été présenté il y a un mois.

Dans la section du fonctionnement, je vais vous montrer que nous parvenons à consolider notre épargne brute, tout en maintenant et même en améliorant la qualité des services à la

population et en maîtrisant les dépenses. Nous gardons surtout notre engagement visant à maintenir la fiscalité inchangée. Nous en parlerons dans la délibération numéro 3.

Quant à l'investissement, l'année 2012 va marquer la première année de notre grand programme d'investissement, qui représente 122 millions d'euros en données consolidées sur la période. Sur 2012, nous allons engager 23 millions d'euros d'investissements. Nous allons réussir à poursuivre notre désendettement, ainsi que nous le verrons en conclusion.

La première partie de cette présentation va traiter du fonctionnement. Je vais commencer par vous parler des recettes. Comme le montre ce graphique, 45 % des recettes courantes dépendent de l'action municipale. C'est un pourcentage important que beaucoup de collectivités nous envient. Nous allons d'abord évoquer les recettes dynamiques sur lesquelles une action municipale directe est possible. Ces recettes augmentent dans ce budget 2012 par rapport au budget 2011 : de 10 % pour les recettes des activités municipales et des domaines et de 10 % pour les recettes tirées des redevances (affichage publicitaire, clauses de retour à bonne fortune des délégations de service public) grâce à une action forte de la municipalité sur ces domaines. Nous constatons aussi une augmentation des recettes tirées de la location du patrimoine municipal.

Ensuite, les recettes fiscales représentent un tiers de nos recettes. Sur celles-ci, nous avons décidé de maintenir les taux à leur niveau actuel. En cela, nous maintenons la position de premier de la classe de la ville de Boulogne-Billancourt. Quelles que soient les taxes considérées (taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti) et en agrégeant les données de la ville et les taux de GPSO, nous sommes très en-deçà de la moyenne de l'échantillon. D'ailleurs, la fiscalité va diminuer en 2012 en ce qui concerne Boulogne-Billancourt, puisque la taxe d'enlèvement des ordures ménagères va diminuer de 1 %, suite au processus de convergence des taux qui est initié au sein de la Communauté d'agglomération.

Enfin, sur certaines recettes, l'action municipale n'est pas possible, puisqu'il s'agit de reversements provenant de tiers. Pour 32 % de ces recettes indirectes, c'est GPSO qui est à l'origine des reversements (AC en contrepartie de ce qui a été transféré vers l'agglomération et DAC sur laquelle une incertitude subsiste dans le futur, suite aux réformes de la péréquation territoriale ; ce dossier sera à suivre à l'avenir). D'autres recettes proviennent de l'Etat, du Conseil général, des Caisses d'assurance familiale. Les droits de mutation représentent la dernière partie. Par rapport au DOB, vous avez pu constater que nous avons augmenté de 1 million d'euros la prévision d'encaissement, suite aux recettes très dynamiques qui ont été enregistrées par la Ville au cours des deux premiers mois. En effet, au 8 mars, nous en étions à 3,8 millions d'euros de droits déjà encaissés.

Une fois évoquées les recettes, nous pouvons parler des dépenses. De même que nous n'avons pas la main sur un certain pourcentage des recettes, nous n'avons pas la main sur

un certain pourcentage de dépenses, à savoir les dépenses contraintes, en augmentation d'une année sur l'autre. Il faut distinguer plusieurs causes d'augmentation. En ce qui concerne le personnel, nous avons trois causes principales, à savoir la double revalorisation du SMIC, le glissement vieillissement technique, les élections (qui pèsent pour 270 millions d'euros sur le budget du personnel). Les élections ont un effet double, puisque le budget global élections s'affiche en progression de 414 000 euros sur l'année 2012, alors même que nous allons recevoir en retour uniquement 39 000 euros de recettes supplémentaires.

Les charges courantes augmentent via les marchés que la Ville passe avec des tiers, puisque les prix de ces marchés reposent sur des indices sous-jacents qui augmentent (alimentation et énergie notamment). Enfin, la contribution au SRIF, contribution importante, demeure au même niveau en 2012 qu'en 2011, dans l'attente d'éléments supplémentaires, notamment sur le potentiel financier de la Ville, puisque, précédemment, nous raisonnions en termes de potentiel fiscal. La croissance de notre population constitue par ailleurs une autre raison de l'augmentation des dépenses.

Tout ceci nous oblige à contrôler les dépenses à la main de la municipalité et sur lesquelles elle peut avoir des leviers d'action, notamment le personnel. Les dépenses de personnel ne vont augmenter que de 1,8 %, alors même qu'une grande partie de ces augmentations est contrainte. Finalement, il ne reste plus que 17 % de la hausse des dépenses de personnels qui est due à l'ouverture de nouveaux services. Ceci implique que les ouvertures sont réalisées notamment au moyen d'un redéploiement de postes pour maintenir l'effectif, ce qui est très important, puisque les dépenses de personnel représentent une part très significative de notre budget, même si nous avons réussi à descendre cette année à un taux de couverture des dépenses de 46 %. Pour la première fois, la ville de Boulogne-Billancourt pourrait passer sous la moyenne nationale, élément positif.

Enfin, concernant les subventions versées aux associations, une règle de bonne gestion a été appliquée. Elle consiste à diminuer la subvention des associations qui disposent d'au moins 6 mois de trésorerie.

Les charges financières, grâce à une gestion très active de la Direction des affaires financières, vont diminuer de 6 % d'une année sur l'autre. Comme vous avez pu le lire dans le rapport annexé à la délibération numéro 4, 205 000 euros d'économies ont été réalisés en 2011, grâce à plusieurs leviers que je ne vais pas détailler ici. L'ultime levier sur lequel nous pouvons agir, ce sont les projets de l'équipe municipale, réalisés en maîtrisant au mieux les dépenses, notamment pour optimiser le coût de ces services.

Il est assez intéressant d'observer où vont 100 euros d'impôts. Nous constatons avec une certaine satisfaction que nos impôts vont principalement à des services à la population et non à des remboursements, comme le service de la dette, qui

ne représente que 3 euros sur 100 euros d'impôt collecté. Nous devons nous en féliciter.

Comme nous allons continuer à maintenir nos dépenses et que, dans le même temps, les recettes courantes de la ville, c'est-à-dire retraitées des événements exceptionnels augmentent, nous avons cette année, comme les années précédentes un autofinancement qui se dégage et s'améliore par rapport à l'exercice précédent. Sur le budget principal, nous progressons de 1,1 million d'euros et sur les budgets annexes de 2,74 millions d'euros.

Quel est l'intérêt de l'augmentation de l'autofinancement ? Cela nous permet de financer de nouveaux projets. Nous passons maintenant dans la section d'investissement du budget. Les principales dépenses d'équipement pour l'année 2012 sont représentées sur ce graphique par grands secteurs d'action. Un quart de ces dépenses concerne les projets d'urbanisme dans six quartiers, financés également en partie grâce à un fonds de concours de Grand Paris Seine Ouest. Parmi les autres actions significatives, parmi les moyens technologiques, il faut citer la GRC qui va améliorer les services à la population. Dans le domaine de la culture, il faut mentionner l'ouverture de la médiathèque. Dans le domaine scolaire, sportif et de la petite enfance, des travaux sont prévus dans les bâtiments pour près de 1 million d'euros pour chacun de ces secteurs. Dans le secteur des crèches, le plan crèches se poursuit, avec notamment le début du lancement de l'opération de la crèche Silly-Gallieni. Enfin, dans le secteur de la sécurité, je citerai la poursuite du déploiement de caméras de vidéoprotection et la poursuite et l'extension du programme concernant les PV électroniques.

Ces investissements de l'année 2012 représentent pour certains la première pierre d'une construction qui va s'inscrire dans le temps. Ces dépenses, pour 2012, seront financées sans recours à l'emprunt, puisque la section de fonctionnement dégage un excédent d'un peu plus de 19 millions d'euros reversés à la section d'investissement. Par ailleurs, nous allons engranger cette année un peu plus de 30 millions d'euros de recettes de cession qui vont venir contrebalancer les 23 millions d'euros de dépenses d'investissement et surtout un remboursement de notre dette pour 30 millions d'euros.

En conséquence, la dette du budget principal va passer sous la barre symbolique des 100 millions d'euros. Nous devons de même nous en réjouir. En conclusion, la capacité de désendettement du budget de la Ville s'améliore encore cette année, pour passer à 4,2 ans. Le seuil théorique à ne pas franchir est à 12. Notre situation financière est donc plus que correcte. J'espère vous avoir convaincus du fait que les propos de Standard&Poor's dans son rapport de 2012 sont tout à fait vérifiés. Je voudrais ici remercier l'ensemble des agents de la Ville pour les actions déjà engagées pour maintenir le budget et les encourager à poursuivre leurs efforts pour maintenir ce budget et mettre en place de nouveaux projets.

Mme Vetillart, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité connaître le nombre de fonctionnaires de la Ville qui ont été affectés à GPSO. Le groupe @lternance a constaté le retard pris sur les opérations d'investissement dans le secteur du sport et de l'éducation. Il lui apparaît impossible que les autorisations de programme votées lors des budgets précédents puissent être consommées avant leur échéance. Le groupe @lternance a souhaité savoir pourquoi la ligne consacrée aux personnes démunies avait fortement diminué et à quoi correspondait l'augmentation des dépenses observée au budget annexe piscine-patinoire. Il lui a été répondu que le déploiement du logiciel Grand angle permet un suivi plus précis des affectations budgétaires. Au fil des exercices, des lignes budgétaires ont notamment été réaffectées grâce à une meilleure utilisation des codes bâtiments. Il est donc plus pertinent de comparer de BP à BP les dépenses globales d'un chapitre que les dépenses d'une ligne, qui peuvent varier suite à une réaffectation technique. La diminution observée sur la ligne budgétaire aux personnes en difficulté et compensées par l'augmentation de la ligne budgétaire des services en commun. Il n'y a aucune réduction des dépenses dans ce chapitre.

Sur les opérations d'urbanisme, les projets sportifs ont pris du retard suite à l'opposition forte des riverains sur le déménagement des tennis sur le parc des Glacières. En ce qui concerne le parc Le Gallo, l'utilisateur et les riverains sont associés à la réflexion, de manière à élaborer un projet qui recueille la plus grande adhésion possible. Le projet de rénovation de l'école Billancourt se poursuit dans la concertation avec les parents d'élèves. Enfin, les dépenses à hauteur de 7 millions d'euros du budget annexe piscine/patinoire concernent les travaux de rénovation de la piscine. Le coût du bassin provisoire pour 1 million d'euros et le coût des travaux de dommage ouvrage et d'amélioration de l'accueil des usagers pour plus de 6 millions d'euros. La Ville a avancé le coût des travaux couverts par l'assurance dommage ouvrage, afin de ne pas retarder le calendrier des travaux. La Commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote, le groupe Rassemblés pour Boulogne-Billancourt n'était pas représenté en Commission des finances.

M. Baguet

Merci, Madame Vetillart. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur Fourcade et Monsieur Fusina.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, en dépit de l'excellente présentation du document budgétaire par Madame LAVARDE, que je félicite – c'était clair et bien fait. Le groupe UPBB ne prendra pas part au vote pour le point 1, et ce pour quatre raisons :

- Lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons suggéré que, compte tenu des problèmes de pouvoir d'achat rencontrés par nombre de nos concitoyens, le moment était venu de revenir partiellement sur la hausse d'impôts de 9 % que vous avez pratiquée en 2008, ce qui aurait représenté un

allègement de 2 à 3 M. euros. Comme l'a fait Issy-les-Moulineaux et comme le propose Chaville, nous pouvions réduire l'effort fiscal.

- En matière de dépenses de fonctionnement, les efforts faits pour contenir l'évolution des dépenses de personnel sont certes intéressants, mais certaines subventions ne nous paraissent pas convenables : celle allouée à Cirque en chantier, et celle à l'Agence pour la Vallée de la culture.

- En ce qui concerne les investissements, nous constatons que l'investissement reprend en 2013, mais une opération nous paraît tout à fait contestable : la délocalisation vers le parc Rothschild du centre équestre, construit il y a une dizaine d'années. L'époque n'est pas à la démolition d'équipements sportifs existants !

- Ensuite, à propos de la dette, dans le rapport sur son évolution, nous constatons avec un peu d'ironie que vous vous vantez d'avoir diminué l'endettement depuis 2009. Or il faut comparer l'endettement au 1er janvier 2008 et au 1er janvier 2012 : entre 199,4 M. euros et 188,2 M. euros, la réduction de l'endettement est trois fois inférieure à celle annoncée.

- Une observation, pour conclure : la comparaison des taux ne dit pas grand-chose du produit réellement collecté auprès des ménages. Ce qui a du sens, c'est la multiplication de la valeur locative par les taux d'imposition : c'est ce produit qu'il faut comparer à celui des autres villes, puisque nous avons à Boulogne-Billancourt des valeurs locatives très élevées, bien supérieures à celles de grandes villes comme Lille, Marseille ou Nantes.

Voilà les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas voter ce budget : nous ne voterons pas contre, parce que nous sommes responsables, mais nous ne prendrons pas part au vote ».

M. Fusina

J'ai suivi avec attention cet exercice classique que j'ai connu sous toutes les municipalités, qui est un exercice d'autosatisfaction : « Tout va bien. Ne vous inquiétez pas. L'investissement est relancé. Nous maîtrisons les dépenses de fonctionnement et la dette est réduite. » Ce type d'exercice m'épate sérieusement. Comment réduire à la fois la dette, augmenter l'investissement et maîtriser les dépenses de fonctionnement ? C'est tout de même assez extraordinaire. Reconnaissons que l'exercice mérite une analyse plus approfondie.

Je serai très bref, car Martine Even avait fait une excellente intervention lors du débat d'orientations budgétaires. Elle avait dit l'essentiel, donc je serai beaucoup plus concis ce soir. Je reprendrai quatre points.

Le budget est en augmentation. Il passe de 174 millions à 185 millions d'euros, ce qui traduit un bon dynamisme de la ville. C'est une bonne chose. L'autofinancement est tout à fait correct, à 19 millions d'euros. Nous sommes donc vraiment sur de bonnes bases. Néanmoins, les dépenses de fonctionnement, ainsi que cela a été souligné par Jean-Pierre Fourcade, continuent d'augmenter. Elles étaient quand même, pour mémoire de 152 millions d'euros lors du vote du compte admi-

nistratif 2006, et elles passeraient pour le compte administratif prévisionnel (puisque nous ne l'avons pas encore voté, mais nous allons bientôt le faire) à 162 millions d'euros, alors même que nous avons mis en place GPSO. Il y a vraiment une question qui mérite d'être approfondie, car nous avons du mal à comprendre pourquoi les dépenses de fonctionnement continuent de croître avec la mise en place de cet instrument communautaire.

Les recettes d'investissement représentent un point très intéressant. Je crois que cela n'a pas été suffisamment développé ce soir. L'équilibre de ce budget repose sur une recette exceptionnelle de 30 millions d'euros. C'est une bonne surprise, mais si nous n'avions pas perçu cette recette exceptionnelle de 30 millions d'euros le budget eut été tout à fait différent. C'est la raison pour laquelle Martine Even tout à l'heure va vous proposer un amendement relatif à l'affectation que nous souhaiterions voir donner à cette recette exceptionnelle de 30 millions d'euros.

J'écoutais avec attention la présentation de Madame Lavarde. Les crédits de paiement augmentent. De 2002 à 2007, ils évoluent autour d'une moyenne de 30 millions d'euros. De 2009 à 2012, la moyenne sera de 20 millions d'euros, ce qui correspond à une perte de 10 millions d'euros. Si nous étions restés sur le trend des années précédentes, nous aurions dû dépenser 40 millions d'euros supplémentaires de crédits de paiement, ce qui n'a pas été le cas. L'explication est donc simple. Quand on fait le lien avec la diminution de la dette, qui est de 40 millions d'euros et dont nous nous félicitons – mais ce n'est pas une finalité en soi, il ne faut pas que cela se passe au détriment de dépenses indispensables pour nos concitoyens –, la diminution des crédits de paiement de 40 millions d'euros sur quatre ans correspond au désendettement de la Ville. Voilà comment on explique la diminution de la dette.

Comment s'est réalisée cette diminution des crédits de paiement ? J'ai vu ce tableau très intéressant, mais certaines opérations ne sont qu'en début d'exécution, comme l'école Billancourt. Sur ce dossier, nous avons des autorisations de programme de 35 millions d'euros. En 2012, les crédits de paiement ne seront que de 1 million d'euros. Afficher comme une réalisation l'école Billancourt est un peu limite, car ce n'est vraiment qu'un embryon de commencement de réalisation de ce projet.

Concernant le stade Le Gallo, nous avons inscrit 3 millions d'euros d'autorisations de programme. En 2013, nous n'aurons consommé que 700 000 euros. Concernant les tennis – question très sensible –, nous avons inscrit 23 millions d'euros d'autorisation de programme et, pour l'instant, les crédits de paiement se chiffrent à 1 million d'euros.

Nous avons donc vraiment des décalages très importants entre les autorisations de programme et les crédits de paiement, ce qui illustre en fait la diminution de l'investissement et au fait que vous avez différé trois grosses opérations qui sont pourtant attendues par les Boulonnais. Je ne sais pas si

ce choix est subi ou voulu. Je ne ferai pas de procès d'intention. Je reconnais que ce n'est pas facile à mettre en place. Néanmoins, je crois que ce constat ne peut être que partagé.

Les marges que vous avez reconstituées reposent sur une diminution de l'investissement, notamment en matière sportive. Je prendrai simplement quelques ratios. Je ne vous dis pas que la Ville a un investissement faible sans preuve. J'appuie mon raisonnement sur les chiffres que je retrouve dans le document de la page 1. Nous avons des dépenses d'équipement brutes sur recettes réelles de fonctionnement de 12,7 %, alors qu'elles sont de 23,6 % pour la strate. Il en va de même pour les dépenses d'équipement sur population : 198 euros pour 309 euros pour la moyenne de la strate. Indiscutablement, la Ville n'investit pas suffisamment. Je l'ai déjà dit, mais je crois qu'il est important de refaire le point ce soir.

En conclusion, nous considérons que ce budget manque de souffle. La déception du groupe @lternance est grande. Nous espérions que vous alliez vous lancer dans des projets intéressants. Nous reconnaissons qu'il y a une opération lourde qui est conduite, à savoir l'aménagement des terrains Renault, mais il n'y a pas que ce quartier. Il y a toute la ville habitée, qui a besoin d'équipements et de sentir de véritables projets pour cette ville. Pour l'instant, ils ne sont pas à l'ordre du jour.

Concernant l'intervention de Jean-Pierre Fourcade et de Monsieur Vincent, concernant la baisse des impôts, le groupe @lternance y est opposé, parce que nous estimons que ce n'est pas une mesure prudente, pour deux raisons. Tout d'abord, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est très faible à Boulogne-Billancourt, ce qui signifie que nous avons des potentialités fiscales qui sont pour l'instant à des niveaux très bas. Les Boulonnais ne sont pas matraqués fiscalement. Ce serait faux de le dire. Ensuite, nous considérons que dans le contexte d'incertitude fiscale, avec la mise en place de la réforme de la taxe professionnelle, avec la CVAE, impôt très erratique et imprévisible, il ne serait pas prudent, Monsieur Fourcade, de se lancer dans une baisse de la fiscalité. Pour l'instant, il vaut mieux préserver nos recettes.

Pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur le Maire, nous ne voterons pas l'article 1 de la délibération. Nous ne voterons pas non plus l'article 2. En revanche, nous voterons l'article 3 sur le tableau des effectifs, l'article 4 sur le versement des subventions dues aux associations, sauf la Vallée de la Culture. Nous nous abstenons sur l'article 5 et l'article 6 et nous voterons les remises gracieuses. Nous nous abstenons enfin sur le Cirque en chantier. Voilà les observations que nous voulions vous faire. Madame Even vous présentera un amendement.

Mme Even

Par rapport à l'article 1 du budget, je voudrais quand même rajouter une petite chose à ce que vient de préciser Marc Fusina. Nous soutenons le TOP de Boulogne-Billancourt, ainsi que le budget d'assainissement.

Amendement du groupe @lternance. Exposé des motifs :

La Ville de Boulogne-Billancourt est sous-dotée en équipements sportifs. Ce constat est partagé par tous les groupes de notre assemblée. De plus, l'aménagement des terrains Renault devrait générer une augmentation de la population de salariés et d'habitants sur la commune équivalant à 30 000 personnes au minimum. Or, aucun équipement sportif structurant n'est aujourd'hui prévu pour rattraper d'une part notre retard et faire face d'autre part à cet afflux de population.

C'est la raison pour laquelle le groupe @lternance propose la construction d'une salle omnisports au centre de l'île Seguin, portion d'assiette foncière dont nous sommes propriétaires. Ce projet serait principalement financé par les recettes exceptionnelles issues de la cession de la parcelle située à l'angle de la rue Thiers et de l'avenue Edouard Vaillant pour 30 millions d'euros, complétés autant que de besoin par des concours sollicités auprès de GPSO, du Conseil général, du Conseil régional et de l'Etat.

M. Solère

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais simplement dire deux choses. La première est que nous soutenons complètement la proposition qui vous a été faite par Jean-Pierre Fourcade concernant la fiscalité. Les investissements ont beaucoup baissé depuis plusieurs années dans la ville. Vous avez donné beaucoup pour le remboursement anticipé de crédits, ce qui est très bien, mais la conjoncture actuelle nous paraît permettre à Boulogne de diminuer un peu la fiscalité qui avait augmenté en 2008, ainsi que le fait notre voisin Issy-les-Moulineaux.

La seconde remarque que je vais vous faire est en réalité une question. Je voulais savoir ce que vous voulez faire, au-delà du projet général sur Le Gallo, avec l'affaire du centre équestre. Il a été inauguré en 2001. C'est la majorité à laquelle vous apparteniez entre 1995 et 2001 qui a validé la construction de ce centre équestre, qui avait coûté de mémoire 5 ou 6 millions d'euros.

Bien sûr, il y a beaucoup de débats. Ce centre équestre aurait pu être localisé à l'époque dans le parc Rothschild. Pour autant, aujourd'hui, la grande rumeur dans le quartier et chez les riverains immédiats voudrait que vous démolissiez ce centre équestre pour reconstruire un centre équestre dans le parc Rothschild et que vous cédiez ce terrain à un promoteur immobilier pour construire un immeuble de grande hauteur. Je pense qu'il faudrait que vous rassuriez ce soir la population si ce n'est pas le cas, car il y a des besoins sportifs qui sont très importants dans notre ville, que ce soit pour le rugby ou pour le tennis, puisque le projet du parc des Glacières est abandonné. Je suis très réservé sur cette opération, parce qu'il s'agit d'argent public qui a été investi très récemment. Le symbole que représenterait la démolition d'un équipement inauguré il y a huit ans et qui a coûté plusieurs millions d'euros

payés par le contribuable me paraît être désastreux. Si, en plus, le terrain en question est vendu à un promoteur pour faire un immeuble de grande hauteur de plus dans la ville, cela me paraît tout à fait nuisible pour tous les habitants du quartier Silly-Gallieni. Je voudrais que vous puissiez nous rassurer sur ce point.

M. Baguet

Merci. Pas d'autres interventions ? Madame Lavarde, pour la réponse.

Mme Lavarde

Je voudrais répondre d'abord sur les questions de fiscalité. Je ne vais pas présenter tous les arguments qui sont en faveur de la Ville, mais nous pourrions notamment citer, en plus des taux d'imposition faibles, le taux d'abattement général à la base qui est aussi bien meilleur que dans les autres villes de la strate. Le taux de Boulogne-Billancourt est de 17,4 %, là où la moyenne est à 12,4 %.

Quant à l'évolution de la dette, nous pouvons partir de début 2008 ou de 2009. Il convient tout de même de retenir que, sur les trois derniers exercices, sur la base du budget primitif et sans tenir compte des éventuels reports qui pourraient revenir au moment du compte administratif, la Ville se sera déjà désendettée à hauteur de près de 40 millions d'euros sur les trois dernières années. J'ai entendu Marc Fusina, qui nous a dit que le remboursement de la dette n'était pas une finalité en soi et que nous arrivions à financer nos programmes d'investissement 2012 grâce à notre cession exceptionnelle. Cependant, si nous regardons le tableau en bas de la page 4, nous voyons qu'avec notre autofinancement, nous pouvons financer 19,3 millions d'euros sur les 23 millions d'euros. Nous ne sommes donc pas dépendants de notre cession exceptionnelle pour réaliser notre programme d'investissement.

Enfin, concernant le centre équestre, avec la double casquette d'élue au sport et d'élue en charge du budget, je dois dire que le centre équestre permet de pratiquer l'équitation en milieu urbain, mais il induit des nuisances pour les proches riverains, ainsi que des contraintes logistiques très fortes pour les clubs qui sont dans les lieux, avec notamment des transferts de chevaux entre le centre Buchillot et les carrières du parc Rothschild. Au contraire, il faut plutôt voir comme une réelle chance l'autorisation qui a été donnée dans le cadre du schéma d'aménagement du parc Rothschild, de pouvoir regrouper l'ensemble des activités équestres, à savoir à la fois le poney et l'équitation, en un lieu unique, ce qui aurait une réelle cohérence et ce qui permettrait en plus d'avoir une passerelle plus solide entre les très jeunes cavaliers et les cavaliers plus âgés. Il est tout de même plus cohérent de faire de l'équitation en milieu naturel plutôt que de le faire le long des quais. Je n'irai pas plus loin sur ce dossier.

Je voulais aussi apporter une précision technique pour Monsieur Fusina, concernant le tableau de la page 1. Il faut

considérer ces données de manière relative. Si jamais la Ville de Boulogne-Billancourt a plus de recettes que les autres villes de la strate, mécaniquement, elle a un plus petit pourcentage. Vous avez comparé les 12 % aux 23 %. Ce sont des termes relatifs. On augmente le dénominateur.

M. Baguet

Merci, Madame Lavarde. Je voulais apporter deux ou trois précisions sur la question qui avait été posée notamment en Commission des finances sur les postes entre GPSO et la Ville. Nous avons transféré depuis la création de GPSO 165 postes de la Ville à GPSO, dont 127 uniquement pour le conservatoire – vous savez que c'était une compétence facultative. Les autres sont des transferts de compétences diverses et variées. Au final, entre le total des transferts à GPSO plus les postes ouverts par la Ville, nous avons enregistré une diminution d'une dizaine de postes, malgré l'ouverture de l'école Doisneau, l'ouverture du musée Buchillot et la future ouverture de la médiathèque. Nous créons des services supplémentaires, mais au total, le nombre de postes régresse. C'est donc plutôt un signe de bonne gestion.

En réponse à la question du groupe @lternance concernant les lignes budgétaires associatives pour les personnes démunies, je rappelle que nous avons pris une décision ensemble concernant le gel d'une partie des subventions (15%) pour les associations qui ont plus de six mois de trésorerie. Il se trouve que, dans ce secteur-là, trois associations sont concernées : Bien vieillir à Boulogne, La Croix-rouge et Aurore. Comme je l'ai écrit aux présidents des trois associations, dès que leur situation financière le nécessitera, la Ville sera à leurs côtés. Je pense que, là aussi, c'est de la bonne gestion. Nous n'allons pas prélever de l'impôt sur les Boulonnais pour aller permettre aux associations de thésauriser sur des livrets de Caisse d'épargne ou autres. Ce n'est pas le rôle des associations. En revanche, lorsqu'elles auront des besoins, nous répondrons.

En ce qui concerne globalement les questions qui ont été soulevées, je reprends la synthèse de Monsieur Fusina : « Investissement relancé, dette réduite et dépenses maîtrisées ». Cela me va bien et je signe. Monsieur Fusina, vous devriez présenter le budget à notre place. Est-ce possible ? Oui. Christine Lavarde et les services, sur la base de documents extrêmement transparents l'ont bien montré. Je crois qu'il faut remercier les services, le Directeur général, Monsieur Grégoire, Monsieur Matysen, le Directeur des finances et toute son équipe, qui n'est pas très nombreuse, ainsi que l'élue en charge du dossier. Ils ont présenté un très bon document très transparent..

Je vous trouve un peu dur. Précédemment, vous nous disiez que nous n'avions pas d'investissement. Là, nous vous proposons un plan d'investissements important. Personne n'a évoqué les douze projets pour six quartiers. C'est du concret, qui concerne la ville bâtie, comme vous le disiez, Monsieur Fusina. Cela ne concerne pas les terrains Renault. Je trouve que c'est un bon choix qui, en plus a été porté par les Conseils

de quartier. Il a été porté par les élus de quartier. Ce sont à chaque fois des choix tout à fait pertinents que nous soutenons pleinement.

Oui, nous relançons l'investissement avec des décalages. Vous avez parlé, Monsieur Fusina de choix subis ou voulus. Ce n'est pas un choix voulu. Si nous avons pu lancer l'école Billancourt tout de suite, nous l'aurions fait. De toute façon, quel que soit le résultat des négociations ou des échanges avec la communauté éducative et avec les enseignants, les parents d'élèves et toutes les personnes concernées par l'aménagement de l'école Billancourt, nous avons de toute façon à investir préalablement dans l'adaptation du collège du Vieux Pont. Nous allons donc faire les travaux. J'expliquais encore, avec Guy-René Baroli et les élus présents lors de notre grande réunion avec toutes les associations de parents d'élèves il y a quelques jours, que même s'il y avait des contestataires sur le projet actuel de l'école, il fallait tout de même assurer la sécurité des élèves. A un moment, nous devons prendre nos responsabilités. Là-dessus, je ne reculerai pas. Le transfert des élèves de l'école Billancourt au Vieux Pont est prioritaire. Nous allons le faire soit pour la rentrée de septembre soit l'année prochaine. Nous allons donc anticiper et nous allons bien dépenser de l'argent sur le même programme. L'aménagement du collège du Vieux Pont est aussi le programme de l'école Billancourt.

En ce qui concerne les autres projets de Le Gallo et des tennis des Glacières, je subis. Entre les riverains un peu égoïstes – il faut bien le dire – et quelques élus girouettes, cela fait beaucoup. Nous ne pouvons pas faire tout et son contraire. Nous débattons, nous réfléchissons et nous essayons de trouver les meilleures solutions possibles. Si nous avons pu le faire, nous l'aurions fait bien volontiers. Ce n'est donc pas un choix voulu, mais un choix subi ou alors un choix assumé en ce qui concerne les investissements au collège du Vieux Pont.

Sur la fiscalité, je veux simplement citer quelques chiffres. Vous avez raison, Monsieur Fourcade. C'est la première fois que je vous entends parler de produit payé par habitant. Les années précédentes, vous compariez toujours les taux, mais cela ne veut pas dire grand-chose. Je suis d'accord avec vous. Il faut comparer le produit, c'est-à-dire la multiplication du taux par les valeurs locatives qui sont proposées par les services fiscaux. Elles ne sont pas choisies par les élus.

Je voulais juste vous donner un exemple. J'ai regardé, car vous citez tous Issy-les-Moulineaux et Chaville. Je voudrais faire une petite parenthèse à ce sujet. Issy-les-Moulineaux peut se permettre de baisser les impôts, parce que la Ville a eu l'intelligence, il y a quelques années de maintenir le PLD, à savoir le plafond légal de densité, qui a été supprimé à Boulogne-Billancourt. Je ne suis d'ailleurs pas sûr, mais je crois que cela a été fait avant que vous ne soyez Maire. Cela a dû être fait juste avant, dans les années 92-93. A cette époque-là, je n'étais pas vraiment en position de voter les propositions du Maire, Monsieur Solère Le seul PLD d'Issy-les-Moulineaux cette année va rapporter 18 millions d'euros à la Ville. Quand

vous avez entre 15 et 18 millions d'euros qui tombent chaque année depuis 10 ans, cela aide à équilibrer un budget.

Malheureusement, nous ne pouvons plus le rétablir. Nous avons le choix de le maintenir ou non. L'Etat demandait aux communes de le supprimer. A l'époque, c'était Pierre Mehaignerie qui l'avait demandé pour relancer le bâtiment, juste après la crise de l'immobilier de 1992. Le bâtiment était en difficulté. Nous en avons subi les conséquences, avec la ZAC centre-ville. Pour relancer le bâtiment, il a été décidé de supprimer cette taxe qui est payée par les seuls promoteurs. Pour les communes qui ont eu la bonne idée de la maintenir, cela fait quelques recettes supplémentaires, avec une moyenne de 15 millions d'euros pour Issy-les-Moulineaux, depuis une quinzaine d'années. Cela met du beurre dans les épinars.

Quant à Chaville, la comparaison est assez maladroite, puisque je rappelle que lorsque le Maire de Chaville a été élu, il a été contraint d'augmenter les impôts de 25 %, incité vivement en cela par le Préfet des Hauts-de-Seine, parce que la Ville était dans une situation financière difficile. Il s'était engagé au premier signe de rétablissement des finances à réduire les impôts. Il l'a fait l'année dernière, avec une réduction de 5 %. Il réduit cette année à nouveau de 5 %. Depuis le début de la mandature, cela fait tout de même une augmentation de plus de 15 %, voire 17 %. Je préfère être dans notre situation que dans la situation de Chaville.

Lorsque nous comparons les sommes réellement payées par les foyers boulonnais, si nous additionnons la taxe d'habitation et la taxe du foncier bâti, puisque nous avons beaucoup de propriétaires à Boulogne-Billancourt, ce dont il faut se féliciter, un ménage moyen à Boulogne-Billancourt paye 450 euros d'impôts. Pour Issy-les-Moulineaux, les foyers payent 500 euros, malgré la diminution des impôts. Sur Sèvres, ils payent 570 euros. Sur Meudon, c'est 550 euros. Sur Vanves, c'est 614 euros. Sur Ville d'Avray, c'est 550 euros et sur Chaville, dont nous parlions tout à l'heure, c'est 650 euros.

Donc nous sommes bien en-deçà des communes voisines. Je pense, comme l'a dit Marc Fusina, que baisser les impôts serait déraisonnable dans une période d'instabilité financière pour les collectivités. Nous n'avons même pas encore les bases définitives des recettes de l'ex-taxe professionnelle sur la communauté d'agglomération. Je pense donc qu'il ne serait pas raisonnable de baisser les impôts, d'autant que cette baisse d'impôt de 5 % que vous appelez de vos vœux représenterait une économie moyenne par ménage de 36 euros par an, soit trois euros par mois.

Certains de nos concitoyens se rendraient compte de cette économie de trois euros, parce qu'ils sont à trois euros près, mais une grande majorité des Boulonnais ne se rendrait pas compte de ces trois euros. Pour autant, 3 millions d'euros de recettes en moins pour la commune, ce sont beaucoup d'aides aux associations, de services rendus à la population qui disparaîtraient. Nous ne pourrions plus non plus nous engager dans ce grand projet d'investissement.

Je pense par conséquent qu'il ne serait pas raisonnable de baisser les impôts aujourd'hui, surtout dans le contexte d'incertitude dans lequel nous sommes. Je rappelle qu'avec les lois de finance qui ont été votées en 2011 au Parlement, nous sommes susceptibles de subir 35 millions d'euros de prélèvements dans les années à venir, avec l'augmentation du fonds national de péréquation et l'augmentation du SDRIF. Quelque part, si ce n'est pas la Ville qui va payer cette année, ce sera GPSO qui paiera pour le compte d'autres communes. Vous savez que lorsqu'une commune est plafonnée, la dépense est répartie sur les autres communes de la même communauté d'agglomération. Ceci fait que, cette année, ce sont Chaville, Ville-d'Avray, Meudon et Vanves qui vont payer notre survalue de Boulogne et d'Issy-les-Moulineaux. Il se trouve que la Communauté d'agglomération va pouvoir faire face, parce que nous avons géré en bons pères de famille. Nous avons donc une petite marge. Cette année, GPSO va donc prendre à sa charge ce surplus, mais l'année prochaine et les années suivantes, nous ne savons pas où nous allons aller. Je pense qu'il vaut donc mieux mener une gestion raisonnable et maintenir l'équilibre sur lequel nous travaillons aujourd'hui et sur lequel reposent nos finances communales.

Voilà pour les réponses. Je ne reviendrai pas dans le détail sur tous les points qui ont été soulevés. Sur le centre équestre, Christine Lavarde a répondu de manière claire. Monsieur Solère vous ne pouvez pas vouloir tout et son contraire. Vous ne pouvez à la fois soutenir les tennis au parc des Glacières et ensuite vous y opposer. On nous nous retrouvons donc avec les tennis sur Le Gallo. Il faudra quand même trouver un peu de respiration sur Le Gallo. Si nous voulons satisfaire le football et le tennis sur Le Gallo, il faudra trouver des réponses en termes de mètres carrés.

Il doit y avoir une cohérence – comme Christine Lavarde l'a évoqué tout à l'heure. Nous avons un poney-club qui est en plein musée Buchillot. Ce sont des conditions totalement insatisfaisantes à la fois pour la pratique du poney et pour le musée. La cohabitation entre le musée et le poney-club n'est pas idéale. Nous devons réfléchir à un aménagement complet du parc.

Nous avons eu la grande chance d'obtenir un avis favorable de la commission nationale des sites qui propose justement de revenir à une vieille idée datant de Monsieur Montot, Président des sports équestres il y a peut-être 25 ou 30 ans de cela. Il avait commencé à construire les Carrières dans le parc Rothschild en prévision de l'installation du centre équestre. Cela n'avait pas pu se faire à l'époque car la Commission nationale des sites s'y était vertement opposée. Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de repenser globalement l'aménagement sportif de Le Gallo et de repenser l'aménagement écologique. Je note que c'est un sujet qui vous préoccupe tous et je m'en félicite. Si nous pouvons retravailler dans le cadre d'un projet global de réaménagement du site et trouver une cohérence avec des sports en lien avec la nature – car l'équitation n'est à mon avis pas incompatible avec la biodiversité –, nous pouvons réfléchir.

Vous évoquez par ailleurs votre fantasme de la promotion immobilière, qui ne semble pas vous quitter, Madame Bauche. Il faut de temps en temps oublier ces projets d'investissements et dormir la nuit – cela fait du bien. Il n'y a pas du tout de fantasme immobilier d'investissement. Madame Bauche a parlé tout à l'heure de construction dans le terrain des Canadiens. Je ne sais pas où elle a vu que nous allions construire dans le terrain des Canadiens. Vous avez bien évoqué cela, Madame Bauche. Je l'ai noté. Dans votre procès, vous avez tout mêlé. C'est bien si vous reconnaissez que vous avez dit des choses par erreur. Tant mieux. Il n'y a effectivement pas d'obsession pour bétonner partout dans Boulogne-Billancourt. C'est la réponse.

S'agissant de l'amendement, Madame Even, vous savez bien que c'est prématuré. Nous ne pouvons pas voter un amendement pareil. Je dois mettre la dernière main à la proposition d'un projet pour l'Île Seguin avec les partenaires avec lesquels nous travaillons. Comme je le disais tout à l'heure, avec le Conseil général, nous avons encore beaucoup progressé lundi matin. Nous progressons également avec les autres partenaires. Nous ne pouvons donc pas nous engager sur un projet aussi ciblé et aussi précis. Je suis complètement d'accord avec vous sur l'exposé des motifs et le fait que la ville est sous-équipée et sous-dotée en équipements sportifs. C'est vrai. Mais lorsque nous voulons prendre des initiatives pour revaloriser tout cela, comme avec les tennis au parc des Glacières ou sur le parc de Billancourt, il y a des opposants. Il faut savoir de quel côté vous vous situez. Soit vous voulez développer le sport à Boulogne, soit vous le voulez pas développer le sport à Boulogne. Il faut tenir des propos cohérents. En tout cas, nous ne pouvons pas nous engager sur cet amendement qui propose une grande salle sportive sur l'Île Seguin. Nous verrons ce que nous pourrions faire. Oui, Monsieur Fusina.

M. Fusina

Est-ce que vous mettez à l'étude cet amendement ?

M. Baguet

Cela fait partie des paramètres que j'ai donnés à Jean Nouvel. Nous en avons déjà parlé ici. Nous verrons. Le problème se situait sur les tennis. Cependant, le problème réside dans le fait que le club de tennis veut des tennis de plein air. Sur l'Île Seguin, c'est difficile. Nous pourrions éventuellement mettre des tennis en sous-sol, mais cela représente d'autres difficultés. Nous y réfléchissons, mais la solution n'est pas simple. On ne trouve pas des solutions en claquant des doigts. Lorsque nous avons des projets tout ficelés et que nous retrouvons des oppositions, à un moment, c'est difficile. Il faut que les gens assument. C'est ce que j'ai dit à l'Assemblée générale du TCBB.

M. Solère

Intervention micro éteint.

M. Baguet

Is doivent aussi adorer les élus girouettes qui disent un jour : « On est pour le tennis », avant de dire le lendemain : « On est contre le tennis ». Il faut avoir un certain cran pour assumer ces positions. Comme le disait Edgar Faure, c'est souvent le vent qui tourne et non la girouette. Monsieur Fusina, je vais mettre l'amendement aux voix tout de suite.

M. Fusina

Monsieur le Maire, nous faisons une proposition. Si vous reconnaissez ce soir que cet amendement sera à l'étude, nous le retirons. Deuxième observation, Jean-Pierre Fourcade, dans son projet initial avait proposé la construction d'une salle omnisports. Je m'en souviens très bien. Nous étions allés en Israël et nous avons vu plusieurs salles omnisports et il y avait un modèle qui nous intéressait. Nous avons dit que cela serait tout à fait applicable à Boulogne-Billancourt. Hélas, par la suite, ce projet a été retiré. Nous l'avons déploré. Je crois cependant qu'il est toujours d'actualité.

Vous avez une recette exceptionnelle de 30 millions d'euros. Vous avez une assiette foncière sur l'Île Seguin qui n'est toujours pas affectée. Vous avez donc la possibilité de réaliser ce projet.

M. Baguet

Monsieur Fusina, ce n'est pas si simple. Je vous remercie tout d'abord d'avoir signalé qu'un grand équipement sportif était prévu et qu'il a été rayé de la liste des projets. Je vous rappelle que l'école de la biodiversité dont Vincent Graffin a parlé tout à l'heure inclut un grand gymnase. Cette école va coûter, compte tenu de l'orientation spécifique de l'école et compte tenu de la taille spécifique du gymnase qui va être construit, plus cher que prévu. C'est un choix que nous faisons. Nous l'assumons. Nous ne pouvons pas dire qu'il y a une recette donnée à un moment donné qui est affectée. Nous n'en avons pas le droit, selon le code des communes.

Deuxièmement, sur l'Île Seguin, j'ai dit publiquement ici que nous réfléchissions à cette solution, parce que vous aviez déjà évoqué l'installation de courts de tennis. Ce n'est pas une salle omnisports. Ce n'est pas la même chose. Je ne peux pas m'engager sur une salle omnisports sur l'Île Seguin. Ce n'est pas possible. Maintenez votre amendement, nous allons le mettre aux voix. Ce n'est pas l'objet. Nous sommes sur le budget de la Ville.

Nous n'allons pas passer trois heures, Madame Vouette, sur une salle de sports sur l'Île Seguin. Nous avons tous les articles à voter. Nous venons de vous présenter un budget équilibré. Allez-y, Madame VOUETTE.

Mme Vouette

Monsieur le Maire, je ne vous ai pas saoulé de paroles ce soir.

M. Baguet

Je ne sais pas si un sujet aussi pointu que celui-là rentre dans le cadre du budget.

Mme Vouette

C'est peut-être très pointu, mais c'est très important pour la ville. Je voulais simplement savoir si cela faisait partie des orientations étudiées par Jean Nouvel.

M. Baguet

Madame Vouette, vous n'écoutez pas. Je vous l'ai dit quand nous avons évoqué ici le problème des tennis. Je vous ai parlé des tennis et je n'ai pas parlé de salle de sports. Je vous ai dit que j'ai demandé à Jean Nouvel d'étudier la possibilité d'installer des tennis sur l'île Seguin. La difficulté réside dans le fait que le club de tennis veut des tennis en plein air. Or nous ne pouvons pas mettre de tennis en plein air sur l'île Seguin. Nous n'allons pas les mettre sur le terrain du Conseil général. Nous n'allons pas les mettre sur les terrains déjà vendus. Je vous réponds ce que j'ai à vous répondre. Faire une salle de sports dans le cadre d'un projet aussi complexe ne me paraît pas possible. Je vous le dis.

Puisque la salle de sports sera réalisée sur le Trapèze... Vous n'écoutez pas. Je viens de vous dire que nous allons faire une vraie salle de sports dans l'école de la biodiversité avec un vrai gymnase et que tout cela allait présenter un surcoût. Les 30 millions d'euros vont servir à payer entre autres ce surcoût. Nous sommes ici dans un budget global et non dans une affectation. Je vois que les 184 millions d'euros du budget ne posent pas trop de problèmes. En revanche, la salle de sport semble être le premier point. Je m'en félicite en tout cas. Je mets aux voix l'amendement de Madame Even.

L'amendement est repoussé (5 voix pour).

M. Baguet

Nous allons passer au vote du budget. Monsieur Solère, arrêtez d'intervenir en pleine procédure de vote. Vous n'avez pas levé la main quand j'ai demandé qui voulait intervenir sur le budget. Au moment où nous allons répondre, vous avez levé la main. Je vous demande un peu de discipline. Je voudrais que chacun respecte les règles de nos assemblées. Une procédure de vote engagée ne peut être interrompue. C'est comme cela dans toutes les assemblées, y compris le Conseil général. Allez-y, Monsieur Solère.

M. Solère

Je repose la question que j'ai posée tout à l'heure. Pouvez-vous nous garantir que vous n'allez pas donner à un promoteur le terrain du centre équestre ? Vous n'avez pas répondu.

M. Baguet

Monsieur Solère, arrêtez avec vos fantasmes. Je vous ai conseillé de dormir la nuit tout comme à Madame Bauche. Arrêtez. Je passe au vote du budget.

Fonctionnement :

Budget 920 : Services généraux (38 millions d'euros de dépenses et 3 millions d'euros de recettes)

Budget 921 : Sécurité et salubrité publique (7 millions d'euros de dépenses et 300 000 euros de recettes)

Budget 922 : Enseignement et formation (25 millions d'euros de dépenses et 4,9 millions d'euros de recettes)

Budget 923 : Culture (12 millions d'euros de dépenses et 1 million d'euros de recettes)

Budget 924 : Sport et jeunesse (24 millions d'euros de dépenses et 4 millions d'euros de recettes)

Budget 925 : Interventions sociales et santé (2 millions d'euros de dépenses et 700 000 euros de recettes)

Budget 926 : Famille (25 millions d'euros de dépenses et 14 millions d'euros de recettes)

Budget 927 : Logement (1 million d'euros de dépenses et 402 000 euros de recettes)

Budget 928 : Aménagements, services urbains, environnement (10 millions d'euros de dépenses et 3 millions d'euros de recettes)

Budget 929 : Action économique (1,5 million d'euros de dépenses et 1,6 million d'euros de recettes)

Budget 931 : Dette et opérations financières (4,4 millions d'euros de dépenses et 445 000 euros de recettes)

Budget 932 : Dotations et participations non affectées (21 millions d'euros de recettes)

Budget 933 : Impôts et taxes affectés (7,4 millions d'euros de dépenses et 126 millions d'euros de recettes)

Budget 934 : Transferts entre sections (14,5 millions d'euros de dépenses et 2,9 millions d'euros de recettes)

Budget 935 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (0 euro)

Budget 936 : Fonctionnement des groupes élus (258 000 euros de dépenses)

Budget 939 : Virements à la section d'investissement (7,7 millions d'euros de dépenses)

Vote de la section : Dépenses : 184 852 329,90 euros - Recettes : 184 942 329 euros.

Investissement

Budget 900 : Services généraux des administrations publiques locales (5 millions d'euros de dépenses et 0 euro de recettes)

Budget 901 : Sécurité et salubrité publique (1,6 million d'euros de dépenses et 296 000 euros de recettes)

Budget 902 : Enseignement et formation (2,3 millions d'euros de dépenses et 87 000 euros de recettes)

Budget 903 : Culture (2,9 millions d'euros de dépenses et 205 000 euros de recettes)

Budget 904 : Sport et jeunesse (1,8 million d'euros de dépenses et 47 000 euros de recettes)

Budget 905 : Interventions sociales et santé (50 000 euros de dépenses)

Budget 906 : Famille (2,8 millions d'euros de dépenses et 1 849 euros de recettes)

Budget 907 : Logement (127 000 euros de dépenses)

Budget 908 : Aménagements, services urbains, environnement (6,2 millions d'euros de dépenses et 1,493 million d'euros de recettes)

Budget 909 : Action économique (35 300 euros de dépenses)

Budget 910 : Opérations patrimoniales (37 922 000 euros de dépenses et 37 922 000 euros de recettes)

Budget 911 : Dette et opérations financières (98 millions d'euros de dépenses et 67 millions d'euros de recettes)

Budget 913 : Impôts et taxes non affectés (874 000 euros de recettes)

Budget 914 : Transferts entre sections (2,9 millions d'euros de dépenses et 14,5 millions d'euros de recettes)

Budget 915 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (0 euro)

Budget 916 : Fonctionnement des groupes élus (258 000 euros de dépenses)

Budget 917 : Opérations sous mandat (100 000 euros de dépenses et 100 000 euros de recettes)

Budget 919 : Virements de la section de fonctionnement (7,7 millions d'euros de recettes)

Budget 95 : Produit des cessions d'immobilisation (29 millions d'euros de dépenses et 835 000 euros de recettes)

Vote de la section : Dépenses : 162 487 061,59 euros - Recettes : 162 497 061,59 euros.

AP/CP du budget principal

AP : 122 125 132 euros

CP : 23 100 000 euros.

Premier budget annexe : Publications (anciennement BBI, guides pratiques)

Fonctionnement : 843 000 euros de dépenses et 843 000 euros de recettes.

Investissement : 0.

Deuxième budget annexe : Aménagement des terrains Billancourt et de l'Île Seguin

Fonctionnement : 6 189 000 euros de dépenses et 6 189 000 euros de recettes.

Investissement : 80 millions d'euros de dépenses et 80 millions d'euros de recettes.

Troisième budget annexe : TOP

Fonctionnement : 1 637 736 euros de recettes et 1 637 736 euros de dépenses.

Investissement : 64 260 euros de recettes et 64 260 euros de dépenses.

Quatrième budget annexe : Piscine-patinoire

Fonctionnement : 6,6 millions d'euros de recettes et 6,6 millions d'euros de dépenses.

Investissement : 16,401 millions d'euros de recettes et 16,401 millions d'euros de dépenses.

Cinquième budget annexe : Locations immobilières

Fonctionnement : 205 272 euros de recettes et 205 272 euros de dépenses.

Investissement : 203 672 euros de recettes et 203 672 euros de dépenses.

Vote des AP/CP des budgets annexes :

AP : 65 729 405 euros.

CP : 65 729 405 euros.

Monsieur Fusina nous a expliqué son vote article par article. Monsieur Fourcade, vous ne prenez pas part au vote uniquement sur l'article 1. Monsieur Solère est parti. J'imagine qu'il est d'accord. Nous allons mettre aux voix.

M. Fourcade

Sur la délibération numéro 2, nous ne prenons pas part au vote sur l'article premier, nous votons les articles 2, 3, 5 et 7. Sur les articles 4 « Subvention de fonctionnement », nous votons contre les subventions concernant la Vallée de la Culture et le Cirque en chantier.

Le budget est adopté à la majorité.

3. Maintien du taux des impôts directs locaux pour 2012.

Melle Christine Lavarde, Conseiller municipal, rapporteur.

La délibération fixe et maintient les taux de fiscalité. Il faut retenir simplement des mouvements sur les assiettes, avec une revalorisation des bases des valeurs locatives (+1,8 %) et des bases des taxes d'habitation de la taxe foncière (+1,8 %). A l'inverse, il faut remarquer une diminution de l'assiette suite aux terrains qui ont été construits sur la ZAC pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. L'ensemble de ces taux multiplié par les bases donne un produit de recettes de 54,6 millions d'euros.

Mme Vetillart, Rapporteur de la Commission des finances :

La Commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Nous n'allons pas reprendre le débat sur les taux. Monsieur Fusina.

M. Fusina

Monsieur le Maire, j'aurais pu vous présenter encore un amendement, mais je ne le fais pas. J'aurais pu reprendre l'amendement des années précédentes. Le groupe @lternance votera contre cette délibération, non pas parce qu'il est en désaccord avec le budget – ce qui est une réalité – mais parce qu'il y a une asymétrie entre le taux concernant la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties, ce qui traduit une inéquité fiscale.

M. Baguet

Merci. Je mets aux voix.

La délibération n° 3 est adoptée à la majorité.

4. Recours à l'emprunt et aux instruments de couverture - Définition de la politique d'endettement et délégation au Maire pour l'exercice 2012

M. Pierre-Christophe Baguet, Maire, rapporteur.

Vous avez eu le document. Comme d'habitude, nous faisons appel à Finance Active, qui fait l'examen de notre dette. Vous avez vu que les commentaires de Finance Active sont extrêmement positifs, puisque dans une échelle de profils de risques de 1 à 6 et les indices sous-jacents de A à F, en fonction de leur structure, nous sommes extrêmement bien notés. 83 % de notre dette est classifié 1A, soit le niveau de risque le plus faible et 17 % de l'encours est classé 2D, ce qui correspond à l'encours porté par un produit structuré de la Ville. Cependant, c'est un produit structuré domestique, assez ancien. Certes, nous n'aurions peut-être pas dû nous lancer dans ce produit structuré à l'époque et nous n'aurions peut-être pas dû le renégocier, parce qu'à l'époque, cela reposait sur l'inflation et l'EURIBOR. Il était à EURIBOR + 0,15 % au départ. Après la renégociation malheureuse, nous sommes passés à EURIBOR + 3 %. Nous avons donc effectivement fait une double erreur sur cet emprunt. Cela ne date pas de notre mandat. Je tiens tout de même à le rappeler, mais cela reste tout à fait maîtrisable et ce n'est pas dramatique.

Nous avons donc une dette particulièrement saine et qui diminue année après année. Les perspectives de 2012 sont données dans le détail du rapport, puisque nous avons souscrit à la charte de bonne conduite votée au Conseil municipal du 30 mars 2011.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable de la Commission des finances. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a fait remarquer la continuité de la politique d'emprunt de la Ville. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur la structure de la dette, la politique de gestion de la dette et la délégation que vous allez m'accorder pour gérer cette dette en 2012 ? Non. Je mets donc aux voix.

La délibération n° 4 est approuvée à la majorité.

M. Baguet

Je vous propose une modification de l'ordre du jour pour

donner la parole à Monsieur Mougin, s'il en est d'accord.

5. Plan local d'urbanisme - Approbation de la modification n°4.

M. Gauthier Mougin, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je vous propose de bien vouloir approuver une délibération qui porte sur notre plan local d'urbanisme et plus particulièrement sur l'approbation de la modification numéro 4 de ce plan local d'urbanisme. J'ai déjà eu l'occasion de dire ici que le législateur, dans sa grande sagesse, a prévu qu'un plan local d'urbanisme, qui est un document important et lourd puisse évoluer ponctuellement et sur des aspects qui ne remettent pas en cause son économie générale au fur et à mesure des besoins qu'une collectivité locale peut ressentir dans son activité. Il s'agit aujourd'hui d'une modification numéro 4 qui porte sur un ensemble de points détaillés par grandes familles et que vous avez dans votre dossier. Ce sont d'une part des modifications portant sur des mises en cohérence de règles, parce que la rédaction de notre PLU contenait quelques contradictions internes ou quelques oublis s'agissant des renvois d'un article à l'autre. C'est donc l'objet des premiers points de la modification.

Le point numéro 3 de la modification est assez important parce qu'il est proposé de préciser, pour un certain nombre de types de foyers que les emplacements de stationnement sont modifiés dans la mesure où il y avait des contraintes qui pesaient sur la construction de foyers spécifiques et qui limitaient ou empêchaient la construction de foyers. C'est la raison pour laquelle nous ajustons à cet égard notre règlement.

Le point numéro 4 est une correction d'erreur pour la place à venir dans la ZAC à l'angle des rues Bontemps et Nationale. Par ailleurs, nous vous proposons des modifications permettant d'adapter l'offre de places de stationnement à des faibles taux de motorisation. C'est notamment pour le quartier du Pont-de-Sèvres, qui est caractérisé par un taux de motorisation faible pour son parc social, grâce notamment à une excellente desserte en transports en communs, qui ne va faire que s'accroître dans l'avenir avec l'arrivée d'une station de métro du Grand Paris. Afin de prendre en compte la réalité des usages automobiles et d'introduire une démarche de prospective, en accord aussi avec le Grenelle de l'environnement qui désormais s'impose à nous, nous vous proposons de baisser les nécessités en places de stationnement pour les logements sociaux dans cette zone.

Une autre modification permettra de faciliter la mutabilité de certaines parcelles, notamment en matière de bureaux. Il y a des endroits, dans Boulogne – c'est une conséquence de l'histoire de la ville et de la crise immobilière des années 90 dont on parlait tout à l'heure – où la construction et l'implantation de bureaux a été très limitée et encadrée. Pour autant, aujourd'hui, certaines sociétés demandent à pouvoir augmenter, dans une faible mesure, leur surface d'activité. Or, dans la plupart des quartiers, c'est totalement impossible,

puisque le PLU est plafonné et les empêche d'ajouter le moindre mètre carré à l'existant. Nous vous proposons aujourd'hui, dans certains endroits et dans certaines zones, d'autoriser l'ajout dans la limite de 10 % de la surface SHON existante, c'est-à-dire aujourd'hui les surfaces plancher et dans la limite de 200 mètres carrés maximum, dans le respect de la constructibilité du PLU, c'est-à-dire que l'on ne montera pas d'un étage pour faire cela. Ainsi, lorsque dans l'existant, on peut augmenter un peu la surface, on propose d'autoriser ces petites augmentations qui correspondent à un besoin réel. Souvent, des sociétés installées à Boulogne et qui connaissent un bon développement et qui souhaiteraient s'agrandir de quelques mètres carrés en sont totalement empêchées et parfois nous quittent pour cette simple raison qu'il leur manque parfois 100 mètres carrés. Ces sociétés aujourd'hui ne peuvent construire ces petites surfaces, même en mezzanine ou en implantation sur une surface vide à l'arrière de leur bâtiment. Elles préfèrent à ce moment-là quitter la ville. C'est donc un petit confort, très limité, dans la limite des 10 % et des 200 mètres carrés maximum.

Une autre modification concerne les mezzanines. Elle permettra aux mezzanines, notamment sur la ZAC Rives de Seine de pouvoir être construites sans pour autant augmenter ou considérer qu'il y a une augmentation d'un étage. C'est une possibilité notamment donnée à ces grands commerces de pieds d'immeubles de la ZAC Renault. Ils pourront ainsi se développer en mezzanine. Aujourd'hui, si un commerce veut créer une mezzanine, alors qu'il y a une hauteur sous plafond conséquente, il ne le peut pas, car c'est considéré comme l'ajout d'un étage. On vous propose de revenir sur cette solution dans un simple but de cohérence.

Une modification de la caractéristique d'un emplacement réservé est prévue. Il s'agit du suivi de l'évolution du programme ANRU du Pont de Sèvres, puisqu'aujourd'hui, les emplacements réservés sont mis en œuvre pour la création d'espaces publics. Par ailleurs, les règlements pointus permettent parfois de trouver des contradictions. En l'occurrence, on ne peut pas construire, alors que l'on met en œuvre ce qui était prévu, parce que le sous-sol est contraint par cette règle de PLU. Nous vous proposons de revenir là-dessus.

Une modification a été ajoutée pour la désignation d'un équipement public, en l'occurrence l'extension de l'annexe Delory, c'est-à-dire l'annexe qui se trouve derrière nous. A l'époque du PLU 2004, il s'agissait d'étendre cette annexe, d'agrandir ce bâtiment et d'y installer différents services de police municipale ainsi que les impôts. Aujourd'hui, dans la délibération suivante, il vous sera proposé d'installer sur le terrain d'assiette qui est juste à côté de l'annexe Delory un commissariat de police, mais ce commissariat de police sera en réalité totalement indépendant de l'annexe Delory qui existe aujourd'hui. Il s'agira de deux bâtiments contigus, mais séparés, en conséquence de quoi les règles du PLU 2004 ne pourront plus s'appliquer de la même façon. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette modification.

La modification numéro 10 porte sur l'obligation de traite-

ment des façades en vitrine, principalement sur la ZAC Renault-Billancourt. Là encore, il y a eu une modification dans les programmes. Il vous est proposé d'autoriser les vitrines sur le côté Parc de Billancourt et, à l'inverse, de permettre à ce que les locaux techniques des magasins qui donneront sur le parc de Billancourt soient sur le quai Georges Gorse, puisque le quai Georges Gorse n'est plus l'emplacement principal de la commercialité de la ZAC centre-ville. Ce sera au contraire de l'autre côté. Par ailleurs, la constructibilité de l'îlot D5 a été modifiée, donc il faut revoir l'emplacement des commerces. C'est l'objet de ce point numéro 10 de cette modification.

Dans le même temps, le règlement prend en compte le changement de dénomination du quai de Stalingrad en quai Georges Gorse. Par ailleurs, cette obligation dont je viens de parler ne s'applique pas aux équipements collectifs. Il serait en effet ridicule d'imposer un équipement collectif quel qu'il soit d'avoir des vitrines ouvertes sur la chaussée, comme n'importe quel magasin commercial.

Le point numéro 11 concerne l'insertion urbaine des futurs aménagements sur le site Thiers Vaillant. Nous avons eu un long débat sur le peu d'opportunités que nous laissait ce délaissé qui existe entre la rue Thiers et le collège Jacqueline Auriol et sur lequel la Ville a décidé de vendre les charges foncières qui concernent ce terrain. Nous en avons parlé tout à l'heure et je ne sais pas si vous voudrez y revenir. D'une part, pour améliorer le bâti et l'existant qui actuellement n'est pas très heureux et pour pouvoir faire de cette rue Thiers qui va donc être recréée un ensemble harmonieux et d'autre part pour pouvoir répondre aux demandes des riverains qui ont été largement concertés sur cette opération, nous vous proposons différentes modifications des règles de PLU à cet endroit précis, c'est-à-dire cet angle de l'avenue Edouard Vaillant et de la rue Thiers, qui permettront de concourir à la création d'un ensemble immobilier. Je vous rappelle que c'est le logement plus bureaux, avec les bureaux à l'angle avenue Edouard-Vaillant rue Thiers. Dans la rue Thiers, ce seront des immeubles d'habitation.

Pour permettre la réalisation harmonieuse de cet emplacement, nous vous proposons la modification des règles, la possibilité d'augmenter d'un étage sur l'angle Thiers-Vaillant pour pouvoir à cet endroit-là un immeuble qui donnera un signal fort à ce carrefour, qui est classé comme emplacement patrimonial remarquable et qui est prévu au PLU de 2004 comme un carrefour important, de surcroît très large. Nous le connaissons tous. Ces règles nouvelles que nous vous proposons d'adopter prennent en compte le futur programme, les demandes des riverains, l'aspect verdissement du quartier, puisque derrière cette opération, nous aurons un espace vert assez conséquent.

Le fait que l'on puisse autoriser les constructeurs à se reculer, à élargir la rue, en créant de ce fait une coulée verte, invitera les passants à se diriger vers le square, élargira la rue entre ces deux façades bâties et permettra de créer un appel vert vers le square qui se situera à l'arrière de la parcelle.

Enfin, le point numéro 12 de cette modification concerne l'extension de l'emplacement réservé pour espace vert qui se situe à l'angle des rues Gallieni et Detaille. C'est un peu technique, mais en résumé, nous imposons à la parcelle voisine (parcelle Huguet) de se reculer de 6 mètres pour donner de la respiration au futur square Detaille qui sera créé à cet endroit. Par ailleurs, compte tenu du bâti existant rue Edouard Detaille, nous autorisons le long, en appui des pignons des immeubles de la rue Edouard Detaille, le fait que toute future construction puisse s'appuyer en hauteur sur la rue Edouard Detaille et descendre progressivement vers la rue. Il faut se rappeler qu'en 2004, il n'était pas du tout question que la société Huguet quitte les lieux. Il n'y avait rien de prévu à cet endroit-là. Aujourd'hui, la société Huguet a décidé de vendre et de valoriser sa parcelle. Ce que nous souhaitons, c'est, compte tenu de nos projets sur le square Edouard Detaille et compte tenu des ambitions de la famille Huguet, qui a vendu son terrain, accompagner le projet futur de promotion immobilière pour qu'il s'insère le mieux possible en fonction de l'existant et de l'habitat actuel tel que nous le connaissons.

Je vous dis un mot de l'enquête publique qui a eu lieu au mois de janvier dernier et qui a fait l'objet de quelques remarques, dont certaines ont été prises en compte. Il y avait quelques petites incohérences qui n'avaient pas été relevées. Cela étant, le commissaire enquêteur n'a pas fait de réserves ni de remarques particulières. Voilà ce qu'il vous est demandé d'approuver.

M. Graffin, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Le groupe @lternance a demandé que le traitement des façades sur le quai fasse l'objet d'une attention particulière, notamment au débouché du parc.

Sur le point 5, portant sur la réduction de l'obligation d'aménager des places de stationnement lors de la construction de logements sociaux et de foyers de travailleurs, le groupe @lternance demande si les nouveaux besoins ont été vérifiés auprès des foyers du secteur. Il a été répondu que cette norme reste supérieure aux besoins enregistrés et que les modifications proposées visent simplement à éviter de multiplier des places de stationnement qui seraient inoccupées.

Le groupe @lternance a fait part de remarques sur le coût élevé du parking public du nouveau quartier du Trapèze. Ceci dit, Madame Godin n'a pas enregistré pour sa part de remarques particulières sur ce sujet dans le cadre de sa permanence de quartier. La Commission a donné un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur Fourcade

M. Fourcade

Monsieur le Maire, c'est une explication de vote. C'est une question de principe, nous contestons l'accumulation de modifications partielles. Le PLU est vraiment la charte urbaine de la ville, qui doit déterminer les structures urbaines et régler les questions de densification. Quand on choisit la technique de la modification perpétuelle, il est clair qu'au bout de cinq ou six modifications, le PLU n'existe plus, ce qui signifie qu'aucune règle de droit ne peut alors être considérée comme durablement valable. Puisque par ailleurs, le conseil municipal vous a donné mandat pour revoir l'ensemble du PLU, nous voterons contre cette modification.

M. Solère

Je voudrais dire un mot sur la rue Thiers. J'ai rencontré quasiment l'ensemble des riverains de la rue Thiers. Je veux vous dire leur opposition. L'aménagement retenu sur l'ensemble de la parcelle crée aujourd'hui une densification sur une zone qui est considérable. Quand vous regardez l'intégralité de la parcelle Thiers-Vaillant, dont le collège fait partie, nous sommes sur un aménagement qui est un peu plus petit que la ZAC du centre-ville, mais c'est tout de même l'une des grandes réserves foncières de la Ville. Il fallait un aménagement qui soit plus doux, notamment qui permette aux riverains de la rue Thiers de ne pas avoir un mur de béton. Vous donnez la possibilité de reculer légèrement, ce qui est plutôt favorable. Mais, à cause de cela, vous montez en hauteur. Cela ne va pas dans le bon sens.

Cependant, surtout pour la raison qu'a évoquée Jean-Pierre Fourcade, nous voterons contre cette délibération. Nous attendons des règles claires avec une révision générale du PLU de la Ville qui permette de lutter contre une surdensification, ce qui avait été votre programme électoral.

M. Fusina

Il est question de modifier un PLU que nous avons combattu à l'époque. Il s'agit du PLU dit morphologique de Madame Dorothee Pineau. Nous voterons contre une délibération qui ne vise qu'à le modifier. Encore une fois, j'aimerais connaître vos véritables intentions. Est-ce que vous avez prévu de réviser le PLU et de concevoir un nouveau PLU sur de nouvelles bases ? Je me souviens très bien qu'à l'époque, il nous avait été indiqué que des opérations étaient contestées par les riverains, mais qu'il était impossible de s'y opposer, car il s'agissait d'appliquer ce PLU. J'aimerais savoir où en est votre réflexion.

M. Baguet

En deux mots, pour Messieurs Fourcade et Solère, je signale qu'entre 2004 et 2008, il y a eu deux modifications du PLU. Entre 2008 et 2012, il y en a eu deux. Nous en avons fait autant sur chaque mandature et sur une période comparable. Ce sont les chiffres clairs sur la modification du PLU. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je mets aux voix.

La délibération n° 5 est adoptée à la majorité.

6. Patrimoine privé – 121 rue de Bellevue - Vente amiable d'un emplacement de parking – Autorisation donnée au maire pour signer tous actes afférents.

M. Gauthier Mougin, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit d'une délibération assez simple. Nous continuons à vendre le patrimoine privé, lorsqu'il n'a pas d'intérêt à être conservé. En l'espèce, il s'agit de la vente amiable d'un emplacement de parking pour la somme de 22 150 euros, alors qu'il avait été estimé à 24 000 euros de mémoire par les Domaines. La négociation s'est engagée avec l'acquéreur. Nous avons accepté de baisser le prix à cette somme-là, puisque nous avons du mal à trouver preneur. Il y avait toute une série de parkings que nous voulions vendre et nous n'avons réussi à en vendre qu'un seul. La loi de l'offre et de la demande ne nous est pas très favorable en la matière.

M. Graffin, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable à l'unanimité.

M. Baguet

Puisque Madame Lavarde est partie, je vais vous donner lecture du compte-rendu de la Commission des finances. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité savoir pourquoi les autres parkings propriétés de la ville au 121 rue de Bellevue n'avaient pas été vendus. Il a été répondu qu'aucun acquéreur ne s'était manifesté pour l'instant et que ces parkings seraient cédés dès que possible. Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote. Des demandes d'intervention sur la vente des parkings ? Monsieur FUSINA.

M. Fusina

Monsieur le Maire, je vous repose la question à laquelle vous n'avez pas répondu tout à l'heure. Est-ce que vous envisagez de réviser le PLU ou non ?

M. Baguet

Ce n'est pas la question. Nous avons déjà parlé dix fois de cela. A chaque Conseil municipal, je vous ai expliqué et je vous ai donné des détails. Soit vous écoutez, soit vous n'écoutez pas. Nous avons expliqué la situation. Je vous ai parlé du SCOT, je vous ai parlé du SDRIF et j'ai tout expliqué il y a un moment. Relisez les comptes-rendus du Conseil municipal. Ce n'est pas l'objet de la délibération. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 6 est approuvée à l'unanimité.

7. Terrain sis 22, avenue André Morizet et 32, rue Georges Sorel - Construction d'un commissariat -

Cession à l'État - Autorisation donnée au Maire pour signer tous actes afférents.

M. Gauthier Mougin, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire,

J'ai le grand plaisir de vous présenter cette délibération, parce qu'il s'agit de la construction de notre futur commissariat. Je vois que Philippe Tellini jubile. Cela a été un long combat. Nous avons eu du mal à discuter avec l'Etat qui était un peu grippe-sou avec les deniers publics et qui ne voulait pas mettre d'argent dans cette affaire. A force de persuasion, nous avons réussi et nous avons apporté dans la corbeille de la mariée le terrain à l'euro symbolique. C'est l'objet de l'autorisation qu'il vous est demandé de donner au Maire aujourd'hui, puisque vous connaissez tous les problèmes de l'actuel commissariat de police qui est aujourd'hui dans des locaux trop exigus et reçoit le public dans des conditions qui sont parfaitement indignes, sans parler des formes de rétention des gardés à vue et personnes placées en cellule de dégrisement, comme l'a souligné le Contrôleur des lieux de privation de liberté.

Tout cela nous a amenés – et c'était un engagement de campagne – à nous battre pour la réalisation d'un commissariat de police. Aujourd'hui, des accords avec l'Etat ont pu être passés. Nous avons convenu du fait que le terrain qui avait été, dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique, préempté à cette fin que ce terrain serait apporté à l'euro symbolique, en contrepartie de quoi l'Etat s'engage naturellement à construire ce commissariat et à exploiter les bâtiments qu'il va construire pendant 35 ans à la fin de commissariat de police.

Nous vous demandons aujourd'hui d'autoriser le Maire à bien vouloir céder ce terrain à l'euro symbolique. J'ajoute simplement que, sur le plan de la procédure, nous avons invité les propriétaires qui avaient été expropriés à l'époque, pour cause d'utilité publique, à choisir entre l'exercice immédiat de leur droit de rétrocession sur ces deux parcelles ou à la renonciation à l'exercice de ce droit. Un des propriétaires a exprimé le vœu d'exercer ce droit. Il n'en reste pas moins que, compte tenu du programme qui a été largement modifié – nous sommes dans le programme de la ZAC du centre-ville – il ne sera pas fondé à pouvoir exercer ce droit valablement. La procédure de vente, dès que tout cet ensemble de procédures sera purgé, pourra avoir lieu.

M. Graffin, Rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Il a été ajouté que le commissariat terminé, la Ville retrouverait des possibilités nouvelles d'utilisation de l'annexe. La Commission a donné un avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur le commissariat ? Madame Klein.

Mme Klein

Le groupe UPBB est évidemment favorable à la construction d'un commissariat sur ce terrain. En commission d'urbanisme, on nous a précisé que l'Etat attendait un effort particulier de la part des municipalités. Pour autant, après la pointe aval de l'île Seguin cédée au Conseil général, il s'agira de la deuxième cession à l'euro symbolique en quelques mois, et ce terrain est conséquent (750 m²). La ville n'aurait-elle pas pu négocier avec l'Etat un prix modéré, voire consentir un bail emphytéotique ? Merci.

Mme Bauche

Monsieur le Maire, toujours dans la même optique, puisque l'Etat s'oblige à maintenir cette affectation pendant 35 ans, supposons qu'il change d'avis après 35 ans ou après 70 ans, n'y aurait-il pas moyen que la Ville récupère ce terrain ? Peut-être est-ce trop tard. Peut-être l'avez-vous imaginé et cela n'a pu se faire.

M. Gardillou

Monsieur le Maire, je connais bien ce sujet pour l'avoir travaillé avant Philippe Tellini et c'est un projet très intéressant pour Boulogne. Effectivement, le commissariat tel qu'il est, est tout à fait inapproprié. Il a été réalisé dans un ancien collège et les conditions d'accueil tant du public que des personnes gardées à vue et en dégrisement sont inacceptables. Cependant, il y a un risque à donner pour un euro symbolique le terrain à l'Etat, sans être sûr qu'il puisse y rester, parce que nous ne savons pas ce que va devenir le Grand Paris police dans le cadre de l'aménagement et de l'occupation des terrains qui appartiendront à l'Etat et qui seront remplis avec un commissariat de police. Je pense qu'il serait préférable d'encadrer cette délibération afin que la parcelle de terrain que nous cédon à l'Etat qui est en cœur de ville soit bien dévolue à l'avenir à un commissariat ou à un poste de police ou de gendarmerie ou de maison de l'Etat recouvrant de la police municipale et de la police nationale. On se souvient que la Préfecture de police auparavant était municipale et n'était pas nationale. Nous devons donc nous prévaloir en c?ur de ville de l'affectation du terrain à venir.

M. Baguet

Merci, d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. J'adore les donneurs de leçon. C'est tout de même extraordinaire. Je rappelle tout de même que ce dossier du commissariat avait été évoqué au moment de la ZAC qui avait été lancée par

Georges Gorse en 1985. Cela a été ensuite rajouté dans le cahier des charges de la ZAC que nous avons repris à l'époque avec Jean-Pierre Fourcade et la majorité municipale. Je rappelle quand même que ce dossier devait aboutir en 2005.

J'ai posé une question à l'Assemblée nationale au Ministre de l'intérieur de l'époque, Madame Alliot-Marie, qui avait répondu avec beaucoup de surprise que le Gouvernement était prêt à faire le commissariat, mais que la Ville de Boulogne-Billancourt avait changé d'avis. Elle voulait mettre dans le même bâtiment la police municipale, les ASVP et la police nationale. De ce fait, le Gouvernement a retiré les crédits qui étaient affectés à ce commissariat, puisqu'il ne trouvait pas la place nécessaire pour loger les fonctionnaires de la police nationale.

Ce dossier est « scotché » depuis un certain nombre d'années. Je suis intervenu une deuxième fois à l'Assemblée nationale. J'ai écrit. Je me suis battu. Il se trouve que nous avons la chance d'avoir quelqu'un qui s'intéresse de près à la fois à la circonscription de Boulogne-Billancourt et aux forces de police. Grâce à son appui, nous avons pu avancer de façon significative. C'est ainsi que j'ai reçu une lettre du Préfet de police, Michel Gaudin le 28 février 2012, qui explique qu'il est bien évidemment favorable à l'engagement de la construction d'un nouveau commissariat à Boulogne.

Le concours de maîtrise d'œuvre pour le choix de l'architecte qui sera chargé de la construction sera lancé début mars et l'appel a déjà été publié dans le Journal officiel. Nous sommes le 22 mars. Nous n'avons donc pas perdu de temps. Les crédits nécessaires aux frais de concours qui s'élèvent à 400 000 euros viennent de m'être délégués. Les candidats choisis pour remettre une offre architecturale seront sélectionnés en mai prochain. L'architecte lauréat sera désigné avant la fin de l'année 2012. En quelques mois, nous avons débloqué un dossier qui était planté depuis 15 ans. Je veux bien recevoir des leçons de votre part concernant la cession à l'euro symbolique, alors même que nous avons déjà cédé du patrimoine municipal au Conseil général à l'euro symbolique qui, en contrepartie met 180 millions d'euros sur la table. Nous avons cédé un terrain de 750 mètres carrés, mais nous débloquons un dossier planté depuis 20 ans. Excusez-moi, mais vous ne pouvez pas demander tout et son contraire.

Les Boulonnais seront contents de savoir qu'il aurait fallu renégocier, prolonger, pour nous retrouver dans la situation de 2005 et nous faire planter par l'Etat. Madame Bauche, je veux bien recevoir toutes les leçons de la Terre, mais il y a quand même des limites. En 2005, je n'étais pas Maire de Boulogne-Billancourt et la Mairie a changé d'avis et le projet a été planté.

Pour retrouver des crédits inscrits sur une opération d'Etat et revenir à son tour, alors qu'il y a des demandes dans toute la France de commissariats, ce n'était pas une toute petite affaire. Une fois que nous avons été inscrits dans des crédits budgétaires, ministériels et que nous avons dit : « Non, nous

n'en voulons pas, parce que nous voulons ça et ça. », que nous faisons la fine bouche, le train passe et il ne repassera pas deux fois. Nous avons une chance monstrueuse et nous avons des gens qui nous soutiennent activement. Nous nous sommes bien démenés les uns et les autres pour sortir ce dossier.

Je crois qu'il faut se féliciter de cette délibération ce soir, dans une situation juridique qui est compliquée. Comme la Ville n'a pas traité en son temps la question des vendeurs de terrain, nous nous retrouvons aujourd'hui en situation difficile. C'est nous qui sommes obligés de reprendre les négociations. Encore une fois, les leçons, cela commence à bien faire. Un vendeur réclame à être indemnisé parce que nous ne nous sommes pas manifestés en temps et en heure. La loi lui donne raison. Nous allons lui répondre que ce n'est pas possible. Heureusement, nous faisons des efforts et nous sommes en train de sortir de ce dossier extrêmement compliqué. Je pense qu'il faudrait s'en féliciter au lieu de donner des leçons.

Monsieur Gardillou, dans votre tribune dans le BBI, vous expliquez que quatre ans ont été perdus. Vous expliquez ce soir avoir suivi le dossier. Etes-vous schizophrène, Monsieur Gardillou ? Vous expliquez que vous vous occupiez du dossier avant Monsieur Tellini Pendant quatre ans, n'avez-vous donc rien fait, puisque vous parlez de quatre ans perdus ? Il faut arrêter avec l'hypocrisie, les uns et les autres. A un moment, cela devient insupportable. Vous allez avoir bonne mine dans le prochain BBI avec votre tribune sur le commissariat. Nous allons mettre en regard la délibération et le vote. J'espère que vous allez voter la délibération.

Je vais vous donner la parole, Monsieur Gardillou, mais il ne faut quand même pas écrire des bêtises dans le BBI, surtout alors que vous avez été aux affaires. Les élus girouette, cela ne passe pas très bien. Je vous donne la parole.

M. Gardillou

Sur la dernière phrase, concernant les élus girouette, j'ai promis des jardins sur l'île Seguin et je me tiens à cette position. Ce sont des jardins que je veux sur l'île Seguin et non des tours. C'est pour l'aspect girouette.

M. Baguet

Vous aviez voté le projet, Monsieur Gardillou.

M. Gardillou

Non, j'ai démissionné avant de voter.

M. Baguet

Vous aviez voté les projets.

M. Gardillou

Monsieur Baguet, ne m'interrompez pas.

M. Baguet

Expliquez-nous alors le commissariat, vous qui êtes de la police. Vous êtes bien placé.

M. Gardillou

Puis-je parler ? Lorsque nous arrivons aux affaires en 2008, les crédits pour le commissariat sont toujours au Ministère de l'intérieur. Le projet, à l'origine est un projet global, avec l'annexe Delory et un commissariat construit à côté, avec des ouvertures entre le commissariat et l'annexe Delory. La problématique est purement financière. Cela engage la Ville au niveau des travaux de sécurité, puisque le bâtiment est plus grand, à hauteur de 25 millions d'euros. A ce moment-là, je vous fais la même proposition que celle que vous faites ce soir, à savoir de faire un bâtiment hermétique.

Au même moment, la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt quitte Boulogne. Vous me dites à ce moment-là : « Mon cher Guillaume, nous allons essayer de négocier avec l'Etat pour essayer d'avoir une Maison de l'Etat, puisqu'on nous prive de la sous-préfecture, dans laquelle nous mettrons le commissariat et la Maison de l'Etat ». D'où les quatre années perdues, qui ne l'auraient pas été si, lorsque nous sommes arrivés aux affaires ensemble en 2008, vous m'aviez écouté et si nous avions construit tout de suite le commissariat avec la cession foncière. C'est exactement ce qui s'est passé. Je tiens à votre disposition toutes les notes que j'ai faites à cette époque.

M. Baguet

Monsieur Gardillou, ne racontez pas l'histoire à votre manière. Cela ne s'est pas du tout passé comme cela. Vous avez siégé en municipalité et il y a ici beaucoup de témoins. Jamais ce projet n'a été présenté de la sorte. Vous savez très bien que ce n'est pas du tout le cas. Il n'y a aucun lien avec la sous-préfecture. Le seul lien qu'il y avait avec la sous-préfecture était qu'éventuellement, nous pouvions obtenir des crédits du Conseil général. C'est tout, parce que le terrain de la sous-préfecture appartient au Conseil général. Ne racontez pas n'importe quoi, je vous en prie. Je mets aux voix la délibération.

Les quatre élus présents du groupe de Monsieur Fourcade s'abstiennent, plus les procurations. Je le note. Il fallait négocier quand vous étiez Maire. Le groupe socialiste vote pour.

La délibération n° 7 est adoptée à la majorité.

M. Baguet

Madame Shan, nous revenons au point numéro 5. Madame Bauche, je n'ai pas de leçons à recevoir sur la courtoisie quand vous faites des attaques en règle. Madame Belliard.

8. Gestion coordonnées des réseaux communautaires et départementaux d'assainissement -

Approbation d'une convention à passer avec le département des Hauts-de-Seine et les communes membres de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.

Mme Béatrice Belliard, Maire-adjoint, rapporteur.

L'objet de cette délibération est de proposer une convention à passer entre les sept communes de la communauté d'agglomération GPSO et le département des Hauts-de-Seine. Cette délibération concerne les réseaux d'assainissement. Je pense que c'est un point qui figurera l'an prochain dans le premier point que nous avons vu en début de séance, puisque l'objectif poursuivi est d'améliorer la qualité des réseaux, de lutter contre la présence d'eau claire parasite permanente et de limiter les rejets par temps de pluie pour éviter la pollution des milieux naturels. Il vous est donc proposé d'approuver cette convention.

M. Graffin, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Pas d'observation. Avis favorable de la Commission. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Y a-t-il des demandes de parole sur le sujet ? Madame Shan.

Mme Shan

Ce n'est pas sur le sujet, c'est sur la délibération précédente. C'est important. Vous dites des choses fausses, sinon. Je voulais juste vous dire que, comme pour le commissariat, pour lequel le groupe @lternance s'est exprimé de manière positive, à la Région, vous avez sollicité le vice-président Abdelhak Kachouri et moi-même, de manière à ce que nous puissions être partie prenante dans cette opération. Nous vous avons répondu avec une proposition de visite, en votre compagnie, que nous avons fixée le 13 mars. Nous n'avons pas eu de réponse, mais j'ai bien reçu un accusé-réception. Là-dessus, l'assistante de Monsieur Kachouri vous a répondu et vous demande une date et nous n'avons toujours pas de réponse. Il y a peut-être un problème de messagerie, mais je sais qu'un de vos adjoints est intervenu pour vous le signaler. Depuis, il ne s'est toujours rien passé. Pourriez-vous répondre à la Région ?

M. Baguet

Madame Shan, vous n'avez pas besoin de moi. J'ai fait répondre que vous n'aviez pas besoin de moi pour visiter le

commissariat. Vous voulez visiter le commissariat un soir à 20 heures 30. Vous voyez, je vous donne même l'horaire. Ce soir-là, je n'étais pas libre. J'ai dit que Madame Shan pouvait visiter le commissariat avec le vice-président, surtout si la Région nous donne des subventions. J'ai quand même lu que, dorénavant, la Région ne souhaitait plus subventionner les commissariats ou les dépenses de sécurité en Ile-de-France ... Alors, Madame Shan, si vous nous apportez une subvention du Conseil régional, ce serait merveilleux, mais, pour l'instant, le Conseil régional socialiste a décidé d'aider plutôt à la prévention qu'à la sécurité. J'attends donc avec impatience une subvention.

J'ai reçu une lettre du Président de la Commission des finances du Conseil Régional, Monsieur Karoutchi. Il est Président de la Commission des finances. Il m'a expliqué que la Région ne subventionnait plus les commissariats. Vous pouvez le visiter. Si vous nous apportez une subvention, je m'en réjouirai. J'attends donc avec impatience la subvention de la Région. Vous allez visiter le commissariat. Vous êtes élue de la République, vous avez le droit de visiter le commissariat en prenant contact avec le commissaire. Avez-vous besoin que je vous tienne la main ? Ce serait avec plaisir, mais je ne crois pas que cela soit nécessaire. Nous votons la délibération s'il n'y a pas de questions. Y a-t-il des questions sur la délibération numéro 5. Il n'y a pas de questions. Madame SHAN, ne distribuez pas vos papiers. Nous allons vous les distribuer, si ce sont des papiers intéressants. Nous verrons ce que c'est.

La délibération n° 8 est approuvée à l'unanimité.

9. Bâtiments communaux – Entretien, maintenance, dépannage, mise en sécurité, travaux de rénovation et de modification des systèmes de sécurité incendie et des dispositifs de vidéosurveillance – Autorisation donnée au maire pour signer le marché correspondant.

M. Henri Ricard, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Afin d'assurer la pérennité et la sécurité des bâtiments communaux, un marché avait été conclu en mars 2008 afin de procéder aux opérations d'entretien, de maintenance, de dépannage, de mise en sécurité, de rénovation et de modification des systèmes de sécurité incendie.

Ce marché arrive à expiration en août 2012 et il est nécessaire d'en assurer le renouvellement.

M. Baguet

Monsieur, dans le public, vous ne distribuez pas de tracts. Asseyez-vous s'il vous plaît. Vous ne pouvez pas distribuer de tracts. Ce n'est pas dans le règlement de la Ville. Madame Shan, évitez de solliciter le public pour distribuer des tracts ou des documents. Cela ne se fait pas. Il faut quand même respecter le règlement. Il y a vraiment dérive. Monsieur Ricard, reprenez.

M. Ricard

Ce marché arrive à expiration en août 2012 et il est nécessaire d'en assurer le renouvellement. Le nouveau marché devra intégrer les obligations fixées par le décret n°2007-1582 du 7 novembre 2007, imposant le retrait de toutes les têtes de détection incendie ionique d'ici 2015. Ainsi, ce marché permettra le remplacement complet des têtes de détection incendie dans onze bâtiments municipaux.

Par ailleurs, certains bâtiments municipaux sont équipés de systèmes de vidéosurveillance qu'il convient également de maintenir, d'entretenir, de dépanner voire éventuellement de rénover. Il est proposé d'étendre le marché à ces prestations. Il n'est pas prévu un montant minimum mais un montant maximum de commande, qui est fixé à 450 000 euros par an. Compte tenu de ces montants la mise en œuvre d'une procédure formalisée s'impose.

En conséquence, je vous propose de lancer la consultation correspondante par voie d'appel d'offres ouvert et d'autoriser le Maire à signer le marché qui en résultera. Autrement dit, nous regroupons les deux marchés.

M. Graffin, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable à l'unanimité.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances : Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote. Le groupe @lternance a demandé s'il était possible de scinder en deux l'article premier, de manière à dissocier les dépenses liées aux mises aux normes incendie et celles liées à la vidéoprotection.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur la délibération ? Madame Even.

Mme Even

Nous voterons pour cette délibération, mais attention par rapport au système de vidéosurveillance, nous souhaiterions qu'il y ait malgré tout du personnel et nous ne voulons pas faire reposer toute la sécurité de la ville sur des caméras vidéo.

M. Baguet

D'accord, mais ici, nous parlons de la sécurité des bâtiments municipaux. Ce n'est pas de la vidéoprotection dans les rues de la ville. Madame Even, précisons les choses. Nous parlons ici de caméras à l'intérieur des bâtiments pour se protéger des intrusions. Nous ne parlons pas de vidéoprotection dans les rues. Ce n'est pas la même chose. C'est pour protéger les bâtiments municipaux. Etes-vous contre les caméras à l'intérieur des bâtiments ?

Mme Even

Je vous dis que l'on ne peut pas tout baser sur la vidéosurveillance. Nous souhaitons qu'il y ait également du personnel à côté des caméras.

M. Baguet

D'accord. Cela coûte moins cher d'avoir des caméras. Il y a des avantages à avoir des caméras en termes de surveillance. Cela laisse des traces. Il y a beaucoup d'avantages. Je ne suis pas un obsédé de la caméra de vidéoprotection, mais sur le plan technique, c'est quand même souvent plus efficace. Je mets donc aux voix la délibération.

La délibération n° 9 est approuvée à l'unanimité.

10. Attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations 'Voiles de Seine Boulogne-Billancourt 92', 'Les 2 Z'amies Gazelles', 'Esprit de Gazelles' et participation financière à une opération sensibilisation handisport.

M. Pascal Louap, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Lors du conseil municipal d'octobre dernier, je vous proposais de soutenir Stéphane Le Diraison, navigateur amateur boulonnais, adhérent de l'association « Voiles de Seine de Boulogne Billancourt 92 », pour lui permettre de prendre le départ de la Transat Jacques Vabre.

Après un prologue victorieux, et alors qu'il occupait une seconde place au classement général provisoire de la course, un grave problème technique l'a contraint à abandonner. Déçu mais en aucun cas résigné, Stéphane LE DIRAISON a tiré de nombreux enseignements de cet abandon. Il vient de présenter son programme de la saison 2012, qui comprend notamment la Transat solidaire du chocolat et la Transat Québec/Saint Malo.

Ces nouvelles aventures humaines et sportives nécessitent néanmoins qu'il puisse, dans l'optique du bouclage de son budget communication, poursuivre son partenariat avec notre Ville. Par ailleurs, Stéphane Le Diraison projeterait de mettre en place un suivi de ces aventures avec une ou plusieurs écoles boulonnaises. Je vous propose donc d'attribuer à l'association « Voiles de Seine Boulogne-Billancourt 92 » une subvention exceptionnelle de 5 000 euros pour financer une partie des charges de communication de Stéphane LE DIRAISON.

Autre terrain, autre aventure, deux jeunes Boulonnaises participent au « 22ème Rallye Aïcha des Gazelles », rallye raid 100% féminin qui se déroule actuellement dans le désert Marocain. Pour ce projet, elles ont constitué chacune leur association portant le nom de leur équipage.

Au-delà de la dimension sportive, ce rallye permet à l'asso-

ciation « Cœur de Gazelles » de réaliser diverses initiatives au bénéfice des contrées traversées en collaboration avec le gouvernement marocain. Je vous propose d'attribuer à chacune de ces deux associations, « Les 2 Z'amies Gazelles » et « Esprit de Gazelles » une subvention exceptionnelle de 500 euros pour financer une partie de leur engagement dans cette aventure.

Enfin, le dernier projet est présenté par l'association Handisport Partage, souhaitant organiser une opération de sensibilisation au handisport auprès de 100 jeunes de nos centres de loisirs (10 par centre). Cet événement aurait lieu le 18 avril le matin au gymnase Denfert-Rochereau de 9h à 13h.

Les enfants bénéficieraient de 3 heures de sensibilisation aux handicaps ainsi que d'une démonstration de cécifoot par des membres de l'équipe de France. L'aide financière de la Ville à hauteur de 500 euros correspond à l'intervention des membres l'équipe de France de cécifoot.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prennent pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Madame Bauche.

Mme Bauche

Monsieur le Maire, c'est la deuxième fois que nous votons une subvention à Stéphane Le Diraison après son départ. Normalement, les subventions sont votées avant le départ d'une course. A l'avenir, ne pourrait-on pas voter ces subventions en amont des courses, afin d'éviter de voter des subventions qui semblent rétroactives ? Ce sont tout de même 5 000 euros. L'association Voiles de Seine a 21 000 euros de subvention par ailleurs. Là, cela donne l'impression d'une improvisation.

Cette personne décide de faire la Transat du chocolat. Une transat en solitaire se prépare. Il peut nous solliciter avant, vous pouvez le décider avant et nous pouvons le voter en février. Il est parti le 11 mars.

M. Baguet

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Monsieur LOUAP, si vous voulez répondre.

M. Louap

Cette subvention n'est pas uniquement pour la Transat solidaire du chocolat. C'est pour l'ensemble de la saison et pour toutes les courses auxquelles il s'est inscrit. Il ne s'est inscrit que très récemment sur un certain nombre de courses prévues pour la fin de la saison. Une fois que nous avons la totalité de son programme de saison, nous pouvons décider de le soutenir ou non. La Transat solidaire du chocolat a effectivement démarré, mais il y a toutes celles à venir prochainement. Par ailleurs, j'ai écouté ma lecture, mais Stéphane LE DIRAISON est très attaché à sa ville. Il m'avait déjà informé que, même si la Ville ne verse pas de subvention, le logo de la ville figurera quand même sur la coque.

M. Baguet

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je mets aux voix.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. Modification de la compétence facultative « Soutien aux clubs ou sections de clubs sportifs de haut niveau » exercée par la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.

M. Pascal Louap, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

La communauté d'agglomération GPSO exerce la compétence facultative « soutien aux clubs ou sections de clubs sportifs de haut niveau », compétence précédemment exercée par la communauté d'agglomération Arc de Seine. Pour rappel, en 2011, le dispositif a bénéficié à dix clubs sportifs dont les équipes évoluaient au niveau national. Nombre de clubs demandeurs n'accompagnaient cependant pas leur sollicitation de projets sportifs à même de contribuer effectivement au rayonnement de l'agglomération, favorisant ainsi une logique de guichet.

Ce constat fait, la sous-commission sport a proposé de modifier la compétence transférée en l'axant sur le soutien aux équipes féminines de très haut niveau. À ce jour, la communauté d'agglomération compte deux équipes féminines de très haut niveau : le club Issy Paris Hand et l'équipe de Football féminin d'Issy-les-Moulineaux. Les politiques sportives développées par ces deux clubs illustrent l'exemplarité et la montée en puissance du sport féminin.

Il vous est proposé d'approuver la modification de la compétence actuellement exercée par GPSO dans le sens d'un soutien aux clubs sportifs ou sections de clubs sportifs ayant une équipe féminine de très haut niveau pratiquant un sport collectif (c'est-à-dire évoluant dans la 1ère ou la 2e division au plus haut niveau d'une discipline considérée sur un plan national).

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des

Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souligne que cette délibération a déjà été passée au niveau de GPSO et se demande donc qui gère la compétence du sport de haut niveau. Les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prennent pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote. Le groupe @lternance a rappelé l'ordre de la commission que les débats qui se sont tenus lors du dernier Conseil communautaire actant du transfert de compétences avaient été nourris.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ? Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Dans cette affaire, il s'agit d'une modification de compétences déléguées à la Communauté d'agglomération. Mais je constate qu'aucune équipe de Boulogne n'est intéressée par cette décision. Est-il obligatoire de voter cette délibération ?

M. Baguet

Oui. A partir du moment où nous modifions une compétence, il faut qu'elle soit approuvée dans les mêmes termes dans les sept villes.

M. Fourcade

D'accord. Dans ces conditions, nous la voterons.

M. Baguet

Merci. Monsieur Fusina.

M. Fusina

Monsieur le Maire, cette délibération est très intéressante. Elle illustre un peu la façon dont une compétence qui était novatrice finalement trouve un point d'aboutissement qui ne correspond absolument pas à ce que nous souhaitions lorsque cela a été mis en place initialement. En gros, nous voulions favoriser le sport de haut niveau au niveau communautaire de plusieurs façons, soit en favorisant des passerelles entre les équipes de jeunes qui ont des qualités avec les équipes adultes qui évoluent au plus haut niveau, soit en favorisant les sports individuels. Nous pouvons citer en exemple la natation. Nous avons quelques bons nageurs à Issy-les-Moulineaux. Nous favorisons des passerelles avec l'ACBB. C'était donc tout à fait intéressant. Il s'agissait, sur la base d'un diagnostic, de permettre à toute une série de disciplines

de pouvoir aller plus haut, grâce à une mutualisation des ressources sportives.

Ce qui est proposé, ici, c'est une approche tout à fait restrictive. Nous avons deux équipes de haut niveau et plus particulièrement celle du handball d'Issy qui est une très bonne équipe. Là n'est pas le problème. Nous allons avoir ici une déclinaison très restrictive de ce qui aurait pu être tout à fait intéressant sur le plan de nos sept communes. Il n'y a pas de raisons pour que nous favorisions particulièrement le sport féminin, même si je n'ai rien contre le sport féminin. Il faut conserver une approche très large, qui nous permette de nous adapter en fonction des évolutions et des progressions de chacune des disciplines, qu'elles soient collectives ou individuelles.

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas voter cette modification de compétence. Nous voterons donc contre cette délibération qui ne correspond absolument pas à l'esprit initial de sa mise en place.

M. Baguet

Sur le sujet, il faut savoir que, dans le cadre de Val de Seine, nous n'avions pas la compétence relative au sport. L'autre Communauté d'agglomération, Arc de Seine, avait la compétence sportive. Nous n'avions pas la même histoire. Nous avons fusionné et nous avons cherché à trouver une solution globale sur le soutien aux clubs sportifs. Il se trouve que nous n'étions pas dans cette démarche. Les autres étaient dans une démarche qui montrait ses limites en termes de fonctionnement. Le fonctionnement d'un club sportif est plutôt à traiter au plan municipal. L'investissement, en revanche, peut être communautaire.

C'est ce que nous fait notamment avec Marcel Bec. La Communauté d'agglomération Arc de Seine a acheté pour 5,5 millions d'euros Marcel Bec. Nous avons mis 2,5 millions d'euros. Le Conseil général a mis un peu plus de 3 millions d'euros de mémoire. Il en ira de même sur les installations sportives de Marne-la-Coquette. Lorsque Marne-la-Coquette aura intégré la Communauté d'agglomération GPSO, nous aurons une compétence commune de gestion des équipements, mais la gestion humaine des clubs repose sur une histoire qui est spécifique à chaque ville. Ce n'est pas simple.

Monsieur Fusina, vous levez les bras, mais quand il y a trois équipes de hand qui sont au même niveau, une à Chaville, une à Issy-les-Moulineaux et une à Boulogne, nous ne pouvons pas forcément demander à deux équipes de se faire hara-kiri pour avoir une bonne équipe de hand. Sur quelle base se feraient-elles hara-kiri ? L'histoire de l'ACBB handball n'est pas la même que celle du club de Chaville ou celle du club d'Issy-les-Moulineaux. Ce n'est pas simple. Sur les grands équipements sportifs, nous mutualisons les investissements et nous avons une gestion collective et sur la spécificité des subventions, vous avez vu le montant des subventions versées. C'est l'histoire d'Arc de Seine. A l'époque, si Arc de Seine versait les subventions aux clubs, c'était déduit des AC des villes. Là, les clubs

reprennent les subventions et les récupèrent dans le cadre de leurs AC. C'est juste un fonctionnement. Le coût du fonctionnement de Marcel Bec et j'espère du Stade de la Marche sera communautaire. L'un l'est déjà et l'autre le sera, je l'espère, prochainement.

Les investissements des grands équipements communautaires peuvent être gérés par la communauté. Tout ce qui est spécificité sportive, à savoir les équipes et le vécu quotidien relèvent de la gestion des clubs, avec le soutien de chacune des villes. Chaque ville peut choisir sa politique sportive. Je ne me vois pas aller voir le président de la section handball de l'ACBB pour lui expliquer que l'équipe devait se faire hara-kiri pour la création d'un club de handball GPSO. Il n'y a donc plus qu'une équipe et les deux autres disparaissent. Humainement, vous voyez bien que ce n'est pas possible. Val de Seine basket a été une création de club.

M. Fusina

C'est donc possible.

M. Baguet

Il s'appelait les Kangourous à Boulogne-Billancourt. Les Kangourous existaient, sont allés chercher un soutien à Sèvres et ont décidé de fusionner. Ce n'était pas une initiative communautaire.

M. Fusina

Il est donc possible de dépasser le patriotisme communal.

M. Baguet

Deux associations sportives ont décidé de fusionner pour faire un club plus gros. Le soutien a été parallèle de la part de la Ville de Boulogne qui a soutenu les Kangourous et de la part de la Ville de Sèvres qui a soutenu le CO Sèvres.

M. Fusina

Alors, il ne fallait pas prendre la compétence, puisqu'elle ne sert à rien.

M. Baguet

Arc de Seine a décidé de revenir à un fonctionnement différent. Nous sommes membres de la Communauté d'agglomération et nous réaccompagnons cette réorganisation. Je mets donc aux voix la délibération.

La délibération n° 11 est adoptée à la majorité.

12. Piscine de Boulogne-Billancourt/Dommage ouvrage - Lot n°4 Chauffage/VMC/Plomberie - Relance d'une consultation.

M. Pascal Louap, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Par délibération n° 10 du 7 juillet 2011, vous avez autorisé le Maire à signer les marchés relatifs à l'opération de réparation des désordres de la piscine. A l'issue de la consultation, le lot n°4 de ce marché a été confié à la Société S2R. Il s'avère que la Ville a été informée le 12 mars dernier que la société S2R a été mise en redressement judiciaire. Si en l'état actuel de l'avancement du chantier, cette situation exceptionnelle ne présente pas de conséquence grave pour le bon déroulement de l'opération, elle le deviendra très rapidement.

Afin d'éviter des retards encore plus importants par effet domino, la Ville doit anticiper la décision du Tribunal de commerce d'Evry qui a en charge cette affaire en prévoyant le remplacement de l'entreprise défaillante et d'autoriser le Maire à relancer une procédure de consultation, devant permettre de retenir une nouvelle entreprise, pour achever en cas de nécessité la part restante des travaux de ce lot technique important.

Aussi, je vous propose d'autoriser le Maire à lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour le lot n°4 dans l'hypothèse où l'attributaire serait en définitive défaillant, et de signer le nouveau marché qui en résultera.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. GraffinN, Rapporteur de la Commission urbanisme et travaux

Suite à une interrogation du groupe @lternance, il a été indiqué qu'une décision du Tribunal était espérée pour la fin du mois d'avril. Il a été précisé que cette opération doit permettre d'identifier une entreprise susceptible de poursuivre les travaux, si jamais l'entreprise actuellement en charge devait ne pas poursuivre. Le vote a été favorable à l'unanimité.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas.

La délibération n° 12 est approuvée à l'unanimité.

13. Réservation de places au sein de structures d'accueil collectif privées – Places dédiées à l'accueil à temps complet d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans (quartiers nord) - Autorisation donnée au maire pour signer le marché correspondant.

Mme Marie-Anne Bouée, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je vous propose aujourd'hui tout à la fois premièrement de faire un point d'étape sur le plan de la petite enfance que nous avons engagé il y a maintenant quatre ans et d'autoriser le Maire à conclure un nouveau marché visant l'acquisition de droits de réservation au sein de structures privées, afin d'encourager la création d'équipements dans les quartiers nord et est du territoire où l'offre des services est moindre.

Depuis 2008, nous avons étoffé le territoire de près de 250 places de crèche et de places d'accueil. Nous parvenons désormais à satisfaire près de 55 % des demandes de places en crèche pour les enfants nés dans l'année, ainsi que cela a été le cas lors des commissions d'admission du mois de mai et ce, malgré une augmentation sensible de la demande depuis 2010 (+17 %). Par ailleurs, l'offre disponible auprès des assistantes maternelles indépendantes continue de s'accroître régulièrement. Depuis 2009, celles-ci ont ouvert 150 nouvelles places d'accueil à leur domicile.

Pour tenir nos objectifs, nous développons une stratégie qui se décline autour de deux axes de travail. Le premier consiste à densifier l'offre de service maîtrisée par la Ville. Il s'agit ici d'engager la création de nouveaux équipements municipaux. Des actions engagées à cet effet ont d'ores et déjà permis la création de près de 130 places d'accueil.

Le deuxième axe de travail consiste à impulser l'émergence d'une offre privée se traduisant par l'implantation de crèches inter-entreprises ou micro-crèches. Celles-ci offrent désormais 120 places d'accueil collectif sur notre ville. Une nouvelle structure d'une capacité de 60 places ouvrira encore ses portes le mois prochain avenue de la République. Afin de garantir aux familles de parfaites conditions d'accueil dans ces structures a été créée au sein des services une nouvelle mission de référent qualité visant à fédérer l'ensemble des partenaires autour d'un projet de territoire et des objectifs qualitatifs partagés.

Afin d'inciter l'émergence de nouveaux projets dans les quartiers où l'offre de services est moindre, je vous propose ce soir d'autoriser la passation d'un marché visant l'acquisition par la Ville de droits de réservation au sein de structures privées, à hauteur de 40 à 60 places d'accueil collectif pour des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus sur le quart nord-est de notre territoire. Nous pourrions ainsi espérer d'ici le début de l'année 2013, la création de 60 à 100 places d'accueil supplémentaires. Compte tenu de l'ouverture déjà programmée de la nouvelle crèche avenue de la République, ceci porterait à près de 400 le nombre de places d'accueil collectif créées à Boulogne-Billancourt depuis le début de notre mandat.

Les projets que nous avons engagés par ailleurs en vue de la construction d'équipements publics visent encore la création d'un peu moins de 300 places d'accueil supplémentaires d'ici 2016.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite connaître le coût de revient pour une famille concernant une place en crèche privée et savoir si celui-ci est supérieur à celui des crèches traditionnelles. Le groupe @lternance se demande également si les places dans ces crèches seront attribuées au cours des deux commissions annuelles organisées par la Ville. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme LAavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe @lternance a posé les mêmes questions qu'en commission des affaires sociales. Il a été ajouté un point supplémentaire, concernant le contrôle de ces crèches. La Commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur les crèches ? Il n'y en a pas.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. Personnel Communal - Mesures Diverses.

Mme Marie-Laure Godin, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération comporte 3 points. Le premier point est le point habituel sur l'actualisation des effectifs. Les dispositions figurent en annexe. Le deuxième point concerne plusieurs choses. Tout d'abord, il s'agit d'acter l'extension des missions de deux agents à la communication. Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer les deux avenants aux contrats correspondants. Ensuite et pour faire suite au conseil de GPSO portant sur la modification de l'intérêt communautaire en matière de politique de la ville, cette compétence relève maintenant en grande partie des communes membres. Il appartient donc à la Ville de Boulogne de recruter les deux agents concernés. Enfin, deux agents ont été recrutés en 2011 sur un statut d'auxiliaire énoncé à l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 (dans sa version antérieure à la publication de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique) correspondant à des remplacements momentanés de fonctionnaires absents ou indisponibles pour des raisons de congés maternité, de congé parental, ou d'une manière plus générale de congés maladie. Ces agents occupent désormais des fonctions dont l'importance, la nature et la spécificité justifient la mise en œuvre d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 1 à 3 années, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3, alinéas 3 et 7 de la loi du 26 janvier 1984. Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer les contrats des deux agents concernés.

S'agissant du troisième point, il vous est demandé d'accorder une remise gracieuse d'une dette à une personne employée par la Ville du 1er novembre 2002 au 31 janvier 2003. Il se trouve que cette personne a été victime d'un accident du travail. Il a été en arrêt au-delà de la fin de son contrat et ceci sans percevoir d'indemnités journalières de la Sécurité sociale, mais en continuant à être rémunéré par la Ville jusqu'au 31 mai 2003. La Ville a souhaité émettre un titre de recette à son encontre pour récupérer ces salaires du 1^{er} janvier 2003 au 31 mai 2003, soit 5 466,40 euros. En 2011, cette personne a fait un recours auprès du Tribunal administratif contre l'opposition à tiers détenteur lancée par les services du Trésor pour un montant de 5 630,40 euros, correspondant à la dette majorée de 164 euros de frais.

Souhaitant éviter les coûts (qui seraient supérieurs à la somme demandée) et aléas inhérents à tout contentieux et compte tenu de l'erreur commise par la Ville, il est proposé la remise gracieuse de cette dette. Je vous remercie.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prennent pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Il a été précisé en Commission des finances que les six postes de la délibération ne consistaient pas en des créations, mais que, pour quatre d'entre eux, il s'agissait de simples renouvellements. Pour les deux autres, il s'agit d'agents précédemment à GPSO qui reviennent à la Ville du fait du transfert de la compétence politique à la Ville. Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote. La Commission des finances a émis un avis favorable.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur le personnel ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Mme SHan

Nous voterons l'article 1 et l'article 3 et abstention sur l'article 2.

M. Baguet

Vous vous prononcez en faveur des articles 1 et 3 et vous abstenez sur l'article 2, sur la modification des contrats. Il s'agit de personnes déjà en place. Je vais donc leur dire que vous ne voulez plus qu'ils travaillent à la Mairie. C'est intéressant. Je ne comprends pas vos logiques. Ils sont en place. Ce sont des prolongations de contrat et les autres sont des transferts de GPSO ainsi que des extensions. Il y avait deux postes dans le même service. Nous avons fusionné et créé un poste

nouveau. Nous avons donc dû modifier le contrat de la personne qui assume une tâche double.

La délibération n° 14 est adoptée à la majorité.

15. Mise à la réforme de véhicules en vue de leur cession ou de leur destruction - Autorisation.

Mme Rim Fathallah, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La Ville doit périodiquement procéder à la réforme des véhicules nécessaires à l'exercice de ses missions, et de ceux qu'elle a mis à la disposition de la Communauté d'agglomération. Quatre catégories de véhicules sont concernées :

- 26 véhicules légers,
- 17 véhicules utilitaires,
- 12 bennes à ordures ménagères,
- 6 véhicules divers.

La plupart de ces véhicules pourront être vendus. Cette opération sera confiée à un commissaire-priseur spécialisé qui sera chargé de l'organisation de la vente. Il vous est donc proposé d'autoriser la mise à la réforme des véhicules listés en annexe à la présente délibération, en vue de leur cession ou de leur destruction.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a suggéré que ces véhicules soient donnés à des villes jumelées, citant par exemple la ville de Pancevo. Le groupe @lternance a souhaité connaître l'état du parc de la Ville. Il lui a été précisé que traditionnellement, ce document figure en annexe du compte administratif. Pour information, la Ville gardera quatre bennes pour pallier l'indisponibilité du matériel en usage ou satisfaire des besoins ponctuels. Avis favorable de la Commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur le sujet ? Madame Bauche ou Monsieur Four.

M. Fourcade

Etant donné qu'un certain nombre de voitures et de véhicules utilitaires ont un kilométrage qui n'est pas excessif, nous pourrions, avant de se lancer dans la procédure de l'expertise et de la vente aux enchères, demander à nos villes jumelées, essentiellement Soussé et Pancevo, si elles veulent, comme nous l'avons fait par le passé avec les autobus, bénéficier de quelques-unes de ces voitures,

Mme Bauche

Je voulais faire une petite plaidoirie équivalente. Je vou-

drais rappeler que la Tunisie a beaucoup de mal à faire redémarrer son économie après les événements de l'année dernière et qu'une petite aide à la municipalité de Sousse est peut-être utile.

M. Solère

Etes-vous satisfait de votre voiture électrique ?

M. Baguet

Ce n'est pas à l'ordre du jour, mais cela a été rendu public. Il est vrai que Renault a prêté une voiture électrique Fluence. C'est surprenant. Je vous invite à l'essayer. Ce n'est pas la voiture du Maire. C'est confortable. Ce n'est pas aussi confortable que la Velsatis, mais c'est plus confortable que la Laguna. Cela ne fait pas de bruit du tout. Quand nous arrivons à un passage piéton, il faut donc être plus prudent. Il faudrait presque une corne de brume, mais cela ne serait pas très discret.

J'ai regardé ce qu'avait coûté la donation des cars à notre ville jumelle de Pancevo en 2003 et 2007. Cela avait coûté respectivement 6 500 et 9 550 euros pour transférer les cars. Il faut regarder si cela est vraiment utile. En revanche, Madame BAUCHE, je suis complètement d'accord avec vous. Il faut aider la Tunisie à relancer son économie. Madame FATHALLAH est en train de réfléchir à une proposition que nous vous soumettrons pour relancer le jumelage avec la ville de Sousse. Nos seniors pourraient très bien aller à Sousse. Le tourisme a de bonnes capacités d'accueil en Tunisie. Malheureusement, nous ne savons pas pourquoi, mais il y a encore beaucoup de réserves de la part des touristes qui avaient l'habitude de fréquenter ce beau pays. Je mets aux voix la délibération.

Mme Fathallah

Je voulais juste rajouter qu'une petite opération est en cours sur le mois d'avril. Nous en parlerons lors d'un prochain Conseil municipal. Il s'agit de l'accueil de deux journalistes de la ville de Sousse, qui vont créer un service de communication au sein de la mairie.

M. Baguet

Madame Fathallah a raison. Nous allons accueillir début avril deux journalistes de la ville de Sousse dans notre service communication, afin qu'ils puissent eux-mêmes créer un service de communication qui n'existe pas dans la ville. C'est la première coopération. En plus, sur le plan du tourisme, l'idée de Madame Bauche d'envoyer des groupes de Boulonnais dans la ville jumelle de Sousse pour soutenir l'économie hôtelière serait positive.

Mme Fathallah

Nous avons prévu une petite réunion avec les services famille et sports sur ce sujet-là.

M. Baguet

Le montant estimé de la vente s'élève à 200 000 euros. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 15 est approuvée à l'unanimité.

16. Musées municipaux – Conventions de partenariat dans le cadre de l'exposition « 100 sculptures animalières » – Approbation et autorisation.

Mme Isaure De Beauval, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Cette délibération concerne les musées municipaux. En vue de la future et prestigieuse exposition « 100 sculptures animalières » au Musée des Années 30, il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer des conventions de partenariat avec :

Le Figaroscope / Evene.fr,
Le Petit Léonard,
Connaissance des Arts,
Arts magazine.
Je vous remercie.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Le groupe @lternance s'est étonné que la communication autour de cette exposition ne soit pas plus large. La Commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Vous avez dû recevoir le carton pour le vernissage le mercredi 11 avril. La communication monte en puissance. Nous allons avoir un article dans le BBI Culture.

Mme de Beauval

Il y a aussi une communication un peu plus forte qui est prévue par la suite – il ne faut pas tout faire au début –, notamment une campagne d'affichage dans le métro qui est prévue en deux temps, avant l'été et après l'été pour relancer l'exposition. Cela a été calculé comme étant quelque chose de très positif en retour public. Merci.

M. Baguet

A propos d'invitations, je vous signale que le Festival du film démarre demain soir. Vous avez tous reçu des invitations. Pratiquement personne n'a répondu. Madame Fathallah, je

vous dis ce qui m'a été rapporté par les services. Or nous avons des places réservées dans la salle de cinéma. L'année dernière, nous avons réservé des places et nous ne les avons pas occupées, ce qui fait un peu désordre. Je vous propose donc de donner votre réponse jusqu'à demain midi. Si à cette date, vous n'avez pas confirmé, nous donnerons les places au public, parce que cela fait désordre d'avoir deux rangs d'élus entièrement vides. Etes-vous d'accord sur le principe ? L'objectif est que nous soyons ouverts sur le public.

La délibération n° 16 est approuvée à l'unanimité.

17. Equipements culturels – Demandes de subventions - Autorisation donnée au maire pour solliciter des subventions et signer les conventions afférentes auprès de l'État, de la Région, du Département pour le fonctionnement des équipements culturels municipaux - Donation - Approbation et autorisation - Remerciements au groupe Yoplait pour son mécénat.

Mme Isaure De Beauval, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Dans cette délibération, il vous est proposé en premier lieu d'autoriser le Maire à solliciter des demandes de subventions auprès de l'Etat, du Conseil général des Hauts-de-Seine et du Conseil régional d'Ile-de-France. Ces subventions concernent les musées municipaux, les bibliothèques municipales, le Carré Belle-Feuille, les archives et enfin le Salon du livre, qui avait bénéficié en 2001 d'une subvention de 10 000 euros du Conseil général que nous remercions, au nom des 8 000 personnes présentes à cette manifestation. Nous élargirons nos demandes pour l'édition 2012 à la DRAC ainsi qu'à la Région.

Pour information, en 2011, l'ensemble des subventions perçues ou en cours au titre des actions culturelles de la Ville s'élève à 86 369 euros en fonctionnement et 66 229 euros en investissement. A cela, s'ajoutent les 96 186 euros au titre du mécénat culturel. Je tiens à remercier les équipes culturelles, mais aussi la mission de recherche et de financement externe pour leur investissement au quotidien. Je profite aussi de cette tribune pour exprimer nos plus vifs remerciements au groupe Yoplait qui, pour la troisième année consécutive, a accepté de soutenir la création contemporaine avec son mécénat, qui s'élève cette année à 50 000 euros pour 2012.

En deuxième et dernier point de cette délibération, il vous est demandé d'autoriser le Maire à accepter la donation de Monsieur Bruno Foucart, Directeur scientifique de la bibliothèque Marmottan. Cette donation est constituée d'un ensemble exceptionnel de 620 ouvrages lui appartenant et portant sur la période de l'entre-deux guerres. Elle est estimée à 32 000 euros. Nous le remercions chaleureusement.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite avoir des chiffres en ter-

mes de fréquentation des musées, bibliothèques et salles de spectacles ainsi que les salons sur la ville de Boulogne. Le groupe @lternance a fait remarquer en outre que les conférences du Salon du livre avaient peu de succès malgré la qualité des intervenants. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Madame de Beauval, vous avez oublié de dire quelque chose.

Mme de Beauval

Non, je voulais répondre au groupe @lternance. Je crois que c'est Madame EVEN qui avait posé cette question. Je lui ai remis les chiffres de fréquentation de tous les établissements culturels.

M. Baguet

D'accord. Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est approuvée à l'unanimité.

18. Achat de livres pour les besoins des services de la Ville et des établissements scolaires – Avenant n°1 - Autorisation.

Mme Isaure De Beauval, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Dans cette délibération, il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer un avenant de 8 000 euros pour une acquisition de bandes dessinées destinées aux bibliothèques municipales. Pour information, je vous rappelle que le secteur de la bande dessinée représente 23 % des prêts de livres et que la lecture des bandes dessinées est dorénavant inscrite dans les programmes de l'Education nationale. Enfin, la majorité des bandes dessinées étant des séries, les bibliothèques les acquièrent au fil de leur parution. Ces nouveaux et futurs volumes seront donc très bien accueillis des lecteurs.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a fait part de crédits d'achat insuffisants pour les livres de la médiathèque du Trapèze. Il lui a été répondu que l'estimation des services a été revue à la hausse pour cette année uniquement, faisant passer le marché de 30 à 38 000 euros. La Commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 18 est approuvée à l'unanimité.

19. Espace Santé de Boulogne-Billancourt – Convention de partenariat avec la Croix Rouge Française, Antenne locale de Boulogne-Billancourt.

M. Frédéric Morand, Conseiller municipal, rapporteur.

L'espace santé revient vers vous pour une proposition de convention de partenariat avec la Croix-rouge française pour augmenter la capacité des Boulonnais à répondre de manière adaptée à un arrêt cardiaque sur la voie publique ou dans un établissement doté d'un défibrillateur. Nous continuons à essayer d'enseigner les techniques qui permettraient d'améliorer le taux de survie en cas de malaise cardiaque. Pour ce faire, nous faisons donc un partenariat avec la Croix-rouge, qui va déléguer un certain nombre de bénévoles pour permettre aux Boulonnais de mieux appréhender les techniques dans le cadre des réunions de quartier. Vous avez déjà tous vu dans ces réunions de quartier le petit stand de l'espace santé où nous avons les bénévoles de la Croix-rouge qui viennent avec leur matériel pour répondre aux sollicitations des Boulonnais.

Nous développons une deuxième action qui est intéressante, en vue de la formation des élèves de terminale du lycée Etienne Jules Marey. Une fois ces étudiants formés, ils iront eux-mêmes dans le cadre des écoles, former les élèves de CM2. Nous allons ainsi répondre en cascade aux besoins de formation, de façon à essayer d'éduquer les plus jeunes pouvoir utiliser ces matériels. Je vous rappelle que la ville de Boulogne est pionnière en la question depuis de nombreuses années. Nous développons beaucoup de matériel et nous sommes aussi notamment pionniers dans le développement de ce matériel sur les réseaux urbains et sur la voie publique. Nous avons encore du travail de développement à effectuer dans le cadre de la convention signée avec JC Decaux. Nous poursuivons donc cette activité notamment en association avec RMC/BFM et Madame Weill qui veille à favoriser au maximum le développement de la connaissance en matière d'utilisation de ces défibrillateurs. Je vous remercie.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Avis favorable à l'unanimité.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur l'espace santé jeunes ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 19 est approuvée à l'unanimité.

20. Composition du Conseil Economique, Social et Environnemental Local.

M. Vittorio Bacchetta, Conseiller municipal, rapporteur.

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Pour sélectionner les membres du CESEL, notre assemblée a désigné sept élus ; Mesdames Belliard, Bauche, Missoffe et Vouette ainsi que Messieurs Coquebert de Neuville et Fournier, qui a eu un empêchement professionnel, mais qui nous a donné sa confiance et moi-même. Cette commission a travaillé sous la présidence de Monsieur Guy Sorman.

Suite à l'appel public à candidatures, publié sur le site internet de la ville et dans Boulogne-Billancourt Information, la commission a étudiée plus de 120 curriculum-vitae. Elle s'est appliquée à composer une assemblée diverse et équilibrée en tenant compte des rapports anciens/nouveaux membres, femmes/hommes, des âges et des expériences professionnelles ou sociales de l'ensemble des candidats.

Bien que de grande valeur, de nombreuses candidatures n'ont pas pu être retenues soit parce que l'expérience des candidats ne correspondait pas aux profils recherchés, soit parce que des candidatures à peu près semblables avaient déjà été retenues.

La composition actuelle du CESEL est de 77 membres. Quelques chiffres :

42 membres ont été renouvelés pour 35 nouveaux membres.

42 hommes pour 35 femmes (contre 49 hommes et 29 femmes dans la composition précédente). Nous ne sommes donc pas encore à la parité, mais nous y sommes presque.

L'âge moyen a un peu baissé. Il était de 56,4 ans et est désormais de 55 ans.

Les dix plus jeunes ont entre 20 et 38 ans.

Les dix plus âgés ont entre 68 et 85 ans.

Selon les termes des statuts qui ont été soumis à votre approbation, le CESEL de Boulogne-Billancourt est composé d'un Président-délégué et d'un maximum de 80 membres au sein desquels seront nommés par le Maire, sur proposition du Président-délégué, trois vice-présidents en charge des sections.

Afin de permettre au CESEL d'engager ses travaux, je vous propose d'approuver la délibération ci-après. Je vous remercie.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance se demande pourquoi le nombre de nouveaux membres est inférieur au nombre de membres renouvelés. Les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prennent pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Monsieur Fourcade

M. Fourcade

Je voudrais faire une suggestion : pour que les conseillers municipaux de la majorité et de l'opposition puissent juger pièces en main les travaux du comité, je crois qu'il serait utile que vous fassiez déposer les rapports déjà existants soit dans la salle des conseillers, soit dans une salle de commission. Cela mettrait un terme aux contestations et cela serait un élément d'ouverture sur les travaux du Comité économique et social local.

M. Fusina

Il me semble que les rapports sont déjà en ligne.

M. Baguet

Effectivement, Monsieur Fusina a répondu. Au dernier Conseil municipal du 16 février, je vous avais proposé de mettre les rapports en ligne, ce qui est fait, et également de ne pas présenter chaque rapport à chaque séance du Conseil municipal, mais, puisque maintenant, il y a trois commissions seulement, contre six avant, chacune des trois commissions va être tenue de faire un rapport transversal annuel et nous présenterons ces trois rapports transversaux au Conseil municipal. C'est l'engagement que j'ai pris. C'était une revendication à la fois du Conseil économique, social et environnemental local et cela me paraissait tout à fait normal. nous allons donc le faire.

Sur la question concernant le nombre de renouvellements, je veux dire que le jury est souverain. Je voudrais remercier le jury qui a pris du temps pour examiner tous les CV. La grande satisfaction que nous avons est que nous avons reçu beaucoup de candidatures, plus de 120. Cela prouve que ce Conseil

économique et social intéresse. Il faut s'en féliciter.

La délibération n° 20 est approuvée à l'unanimité.

21. Sport – Jeunesse – Animation - Autorisation donnée au maire pour solliciter subventions et partenariats pour la Fête du Sport, le Défi Fou 'Michel Bres' ainsi que pour toute manifestation à caractère éducatif et sportif.

Mme Martine Billard, Conseiller municipal, rapporteur.

Mes chers collègues,

Comme chaque année, la Ville organise au mois de juillet le Défi Fou qui regroupe 250 enfants des accueils de loisirs élémentaires et maternels de la ville et au mois de septembre la Fête du Sport. Le coût global prévisionnel de cette manifestation est de 12 500 euros et celui de la Fête du Sport de 16 900 euros environ.

Pour mener à bien ces deux événements ainsi que toute autre manifestation à caractère éducatif ou sportif, une aide financière va être demandée au Conseil général des Hauts-de-Seine ainsi qu'à tout organisme susceptible d'apporter des subventions à la Ville. Il est également envisagé de faire appel aux partenariats avec des entreprises.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à demander les subventions et les partenariats correspondants et à signer toute convention qui s'avèrerait nécessaire, avec les organismes concernés.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Vous savez qu'à chaque Conseil municipal, nous passons des délibérations où vous m'autorisez à demander des subventions. J'ai demandé si nous ne pouvions pas faire une délibération une bonne fois pour toutes, dans le secteur sport et jeunesse notamment. Vous m'autorisez ainsi systématiquement à demander des subventions. Si nous pouvons demander des subventions, nous le demandons. Nous avons un petit souci avec le Conseil général qui veut une délibération par demande de subvention. Nous verrons avec le Conseil général, qui va mettre en place une nouvelle forme de coopération communale, pour éviter que nous ayons à chaque fois à voter

une délibération spécifique. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 21 est approuvée à l'unanimité.

M. Baguet

Je vous rappelle que nous n'aurons pas de Conseil municipal d'ici le premier tour des élections présidentielles. Je vous rappelle que la tenue des bureaux de vote est obligatoire pour les 55 élus. J'espère que vous serez tous présents le 22 avril pour le premier tour et le 6 mai pour le deuxième tour, puisque nous comptons maintenant 68 bureaux de vote sur Boulogne. Nous sommes 55 au Conseil municipal. Nous allons trouver 13 présidents qui vont venir compléter les effectifs. Je vous rappelle tout de même que c'est obligatoire. Si vous ne pouvez pas tenir un bureau de vote, il faut que vous en informiez le Préfet et auparavant la Mairie, mais c'est le Préfet qui gère les absences d'élus sur la présidence des bureaux de vote. Vous avez dû tous recevoir la lettre. Bonne fin de soirée et au 22 avril. N'oubliez pas le festival du film demain soir.

La séance est levée à 22 heures 55.

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet

92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00